
Le revenu de base, projet utopique ou dystopique ? Analyse critique de politique économique.

Auteur : Hanquin, Simon

Promoteur(s) : Hermans, Michel

Faculté : HEC-Ecole de gestion de l'ULg

Diplôme : Master en sciences de gestion, à finalité spécialisée en management général (Horaire décalé)

Année académique : 2016-2017

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/3185>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



Le revenu de base, projet utopique ou dystopique ?

Analyse critique de politique économique

Travail de fin d'études présenté par
Simon HANQUIN en vue de l'obtention
du diplôme de Gestion et Management.

Option à finalité spécialisée en
management général

Année académique 2016/2017

Promoteur :
Michel HERMANS
Lecteurs :
Alain JOUSTEN
Damien ERNST

- Remerciements

Je tiens à remercier tout particulièrement mon promoteur Monsieur Michel Hermans pour le temps qu'elle m'a consacré pendant cette année. Je remercie également, par avance, mes lecteurs, Messieurs Alain Jousten et Damien Ernst.

Je remercie tous les membres de ma famille qui m'ont soutenu dans cette aventure, dont mes parents, Véronique Pétré et Pierre Hanquin, ainsi que Sarah Jeanmart.

Pour terminer, je remercie aussi l'ensemble de mes amis proches qui m'ont encouragé et aidé tout au long de cette année mémorable. Pierre-Nicolas Markiewicz, Jolan Lacroix, Marc Vanherck, Julien Vanherck et Maxime-Fernand Wilkin.

Introduction

L'allocation universelle, ou le revenu de base, connaît depuis quelques années, une publicité médiatique grandissante. Les exemples ne manquent pas et marquent l'actualité, notamment lorsque le peuple suisse a refusé la mise en place d'un Revenu Universel national assez élevé, lors d'un référendum d'initiative populaire de juin 2016. Par la suite, la récupération de cette idée par certains candidats à la présidentielle française lors de la pré-campagne électorale et de la campagne en elle-même (fin 2016, début 2017), a donné lieu à un débat captivant.

Il faut bien avouer que le sujet passionne : remède miracle contre tous les maux de notre temps pour les uns, destruction de la solidarité par un individualisme forcené pour les autres, personne ne reste indifférent. Si les partisans de l'allocation universelle proviennent de bords politiques différents – de la gauche écologique, socialiste, jusqu'à la droite néolibérale, conservatrice, en passant par les socio-démocrates – et proposent des solutions différentes, tous par contre, s'accordent sur le fait que le système de protection sociale, inventé après la seconde guerre mondiale, est un modèle dépassé, que l'objectif du plein emploi est devenu impossible et que le travail se raréfie d'année en année. L'idée d'un revenu universel séduit tous les bords politiques. Les libéraux pensent que ce projet pourrait se substituer à une partie des prestations sociales et flexibiliser l'emploi. Pour les écologistes, le revenu universel permettrait un style de vie plus sobre, voulant casser l'idée de société de consommation de masse. Enfin, chez les communistes, certains d'entre eux voient dans un revenu de base, le moyen de renforcer le rapport de force des travailleurs envers les capitalistes.

Pour les partisans du RU, il conviendrait donc d'instaurer un revenu inconditionnel, versé à chaque membre d'une communauté politique, quel que soit son niveau de revenu, sa situation familiale, son patrimoine, de la naissance à la mort et dont les contreparties en terme de participation au travail, de formation ou d'insertion seraient nulles.

À l'instar des partisans de l'allocation universelle, ses opposants proviennent également de l'entièreté du spectre politique. Ces derniers se divisent entre ceux qui supposent qu'un

revenu de base entrainerait la fainéantise parmi la population, ne comprenant pas comment des individus qui ne travaillent pas mériteraient de recevoir un « salaire » ; et ceux qui récusent l'idée de la fin du travail, et de la destruction des institutions sociales par l'instauration d'un revenu de base.

- **Objectif**

Nous voulons avertir le lecteur que nous nous sommes surtout intéressés à faire une étude de politique économique. Ne cherchez donc pas de formules mathématiques ou d'algorithmes. Ce mémoire a pour objectif de faire une synthèse de ce vaste sujet, d'éclairer les différentes affirmations de ses partisans et de ses opposants et d'examiner ses différentes variantes. Nous nous intéresserons avant tout sur ce qui s'écrit en Belgique, bien qu'une part importante de notre bibliographie scientifique concernant l'allocation universelle provienne aussi bien du monde francophone – notamment la France – que du monde anglophone. Nous nous intéresserons aussi bien à la littérature académique, qu'à la littérature venant d'associations et de *think tanks* extrêmement actifs, possédant une certaine notoriété – comme le mouvement français pour un revenu de base (MFRB), l'Association pour l'instauration d'un revenu d'existence (AIRE), le *Basic Income Earth Network* (BIEN), l'*Unconditional Basic Income Europe* (UBIE) et l'*Itinera institute*. Enfin nous nous pencherons également sur la littérature provenant du monde politique belge.

Nous expliquerons succinctement les tentatives de légitimation historique de la part des promoteurs, voulant faire remonter l'idée du revenu de base depuis les débuts du 16^{ème} siècle – argument spécieux comme nous le verrons plus loin. Bien que l'idée d'un revenu universel soit reprise par de grands penseurs, tels que Thomas Pain (1737-1809), Charles Fourier (1772-1837) et Joseph Carlier (1816-1896), c'est durant les années 1960 aux États-Unis, et ensuite durant les années 1980, en Europe, que cette idée refait surface dans les milieux académiques.

Nous consacrerons ensuite un article sur la robotisation et l'intelligence artificielle. Nous expliquerons les difficultés que le monde économique et académique rencontrent pour déterminer le coût qu'une robotisation massive aurait sur le marché de l'emploi. Pour certains,

l'évolution technologique relèguera l'homme au chômage et à l'inactivité totale¹. D'autres temporisent en reprenant à leur compte les théories schumpetériennes de destruction créatrice, en expliquant que l'on ne peut déterminer le nombre d'emplois que les nouvelles technologies pourront créer. Au-delà de ces considérations, il est évident que l'emploi et le travail en général seront de plus en plus impactés par la robotisation, et surtout par l'intelligence artificielle. Naturellement, les partisans du revenu de base inclinent plus pour une disparition totale des emplois – ce qui rend leur proposition incontournable – tandis que ceux qui s'y opposent défendent la thèse inverse.

Nous tenterons de démontrer malgré tout que le revenu de base est une fausse bonne idée et n'apporte pas de solution aux véritables problèmes que sont la montée des inégalités, la croissance d'un chômage structurel de masse et la paupérisation croissante d'une partie de la population.

- **Préambule**

Ce travail de fin d'étude s'inscrit dans le cadre d'une réflexion, à plus long terme, que nous menons sur la question des inégalités, notamment dans le monde occidental, et plus spécifiquement en Belgique. Cependant, avant de débiter toute analyse, nous voudrions d'abord écarter une erreur d'interprétation possible. Si nous sommes favorables à ce qu'une meilleure répartition des richesses, créées par l'Humanité, se fasse entre tous, nous ne visons pas à une égalité stricte et totale entre chaque individu – de toute façon, impossible et irréalisable à mettre en place.

L'objectif principal, que nous pensons être le plus juste et le plus souhaitable, est la réduction des inégalités économiques et financières entre, d'une part, les classes de la population les plus riches, et d'autre part, le reste de la société – en d'autres termes, réduire les inégalités entre les 1% de la population les plus riches, *versus* les 99% autres). Cette vision est également partagée par bon nombre d'économistes², mais également par des personnalités

¹ À l'instar des chevaux utilisés dans les manufactures, remplacés par la machine à vapeur durant la première révolution industrielle

² Joseph Stiglitz, Anthony Atkinson, Thomas Piketty, etc.

politiques de premier plan, telles que l'ancien président des États-Unis d'Amérique, Barack Obama, et la directrice générale du Fonds monétaire international (FMI) Christine Lagarde³. En plus de déclarer qu'enrayer l'ascension des inégalités était une priorité, Christine Lagarde continue sur sa lancée en expliquant, dès 2012, qu'« il ressort [...] que la diminution des inégalités va de pair avec une stabilité macroéconomique renforcée et une croissance plus durable »⁴.

Si la question des inégalités prend une importance cruciale, c'est que cette question est d'une actualité brûlante, car les faits semblent aller dans le sens inverse que celui qui est souhaité. En janvier 2017, Oxfam, dans son rapport présenté à la *World Economic Forum* (WEF) de Davos, estime que : « seuls huit hommes détiennent autant de richesses que la moitié la plus pauvre de la population mondiale. La croissance profite aux plus riches, au détriment du reste de la société, notamment des plus pauvres »⁵.

Alors que le début de la seconde moitié du 20^{ème} siècle est marqué par des facteurs orientant à la baisse les inégalités des revenus (amélioration de l'État-providence ; expansion des transferts sociaux vers des catégories de population jusque-là ignorées ; hausse de la part des salaires ; baisse de la concentration de la fortune personnelle et instauration de l'impôt progressif ; etc.)⁶, la fin de la seconde moitié du 20^{ème} siècle voit une cassure dans l'idéologie dominante en économie politique avec la chute du keynésianisme et la montée en puissance de l'idéologie néo-libérale, avec l'avènement dans les années 80' de Ronald Reagan aux USA et de Margaret Thatcher en Angleterre – tous deux fortement influencés par l'école de Chicago, mondialement connue grâce aux travaux de l'économiste Milton Friedman. Dès lors, ces facteurs de baisse des inégalités ont soit été stoppés, voire inversés, (réductions des prestations

³ ATKINSON A., *Inégalités*, Paris, Seuil, 2016, p. 22.

⁴ LAGARDE C., « Regard sur l'avenir : une économie mondiale en mutation, un FMI en évolution », IMF.org, 12 octobre 2012.

⁵ « Le modèle économique dans lequel nous évoluons et les principes qui y sont associés nous ont menés à cette situation injuste, extrême et non durable. Notre système économique doit cesser de profiter abusivement à une élite pour se mettre au service du plus grand nombre. Une économie centrée sur l'humain exige des États responsables et visionnaires, des entreprises qui travaillent dans l'intérêt des travailleurs et des producteurs, un environnement respecté, la promotion des droits des femmes et une fiscalité robuste et équitable ». Oxfam « Une économie au service des 99% », Oxfam.org, Janvier 2017.

⁶ ATKINSON A., *Inégalités*, *op. cit.*, p. 105.

de l'Etat-providence, baisse des salaires, augmentation de la dispersion des rémunérations, interruption de la redistribution de la fortune)⁷.

Naturellement, certains lecteurs argueront du fait que ce préambule manque de précisions, qu'il trace, en grossissant les traits, une vision globale occidentalocentrée d'une tendance économique, et qu'il fait fi des différences nationales au sein des pays de l'OCDE. S'il est vrai que chaque pays a sa vision politique des inégalités, que chaque peuple accepte de manière différente les écarts de revenus, notre but ici est de montrer qu'une cassure s'est produite dans les années 1980 au sein du monde occidental et surtout, au sein du monde anglo-saxon, entraînant avec lui, grâce à sa puissance et à sa position de force, le reste du monde. Ce « tournant » clair et net a provoqué une hausse des inégalités⁸ qui semble se poursuivre et s'accroître⁹.

Enfin, nous ne pouvons ignorer le développement durable d'un chômage structurel de masse, qui ne cesse d'augmenter depuis les premiers chocs pétroliers des années 1970 – annonçant par ailleurs la fin des Trente Glorieuses. En Belgique, le taux de chômage national n'a fait qu'augmenter depuis plus de quarante ans. Le chômage indemnifié est passé de 1,8% en 1971 à 11,3% en 1995, puis a stagné en diminuant légèrement à 9% en 2014. Cependant, ces chiffres doivent être ventilés par région. En 2014, la Flandre voit son taux de chômage stagner autour des 6%, tandis que la Wallonie est autour des 12-13%. La région de Bruxelles Capitale est la plus durement touchée par le chômage, avec 15,4%¹⁰. En 60 ans, le nombre de chômeurs complets a plus que triplé. La Belgique comptait 170 000 chômeurs indemnifiés, en 1954. En 2014, ce nombre est passé à 630 800¹¹. Malheureusement, ce cas de figure n'est nullement

⁷ *Idem*, p. 117.

⁸ *Idem*, p. 124.

⁹ Naturellement, nous n'écrivons pas non plus que la pauvreté était insignifiante avant le tournant néo-libéral des années 1980. Dès 1962, Michael Harrington dans son livre *The Other America* avait pointé du doigt une Amérique pauvre de « laissés pour compte », occulté par les succès initiaux du *New Deal*. En France, il faut attendre 1970 pour que le débat sur la pauvreté refasse surface, grâce aux travaux de René Lenoir avec *Les exclus, un français sur dix*. ALALUF M., ZAMORA D., *Contre l'Allocation Universelle*, Montréal, Lux Editeur, 2016, p. 19.

¹⁰ *Evolution et mise en perspective du chômage complet indemnifié depuis 1954*, Direction Statistiques, Budget et Études p. 35.

¹¹ *Ibidem*.

réservé à la seule Belgique. Le monde occidental, en général, voit sa masse de chômeurs augmenter, et toutes les tentatives pour la faire diminuer échouent.

Ajoutez à cela des dettes publiques qui explosent, un vieillissement de la population, une financiarisation galopante de l'économie, la perte de souveraineté économique en faveur de l'Union Européenne, la destruction des barrières économiques, l'ouverture et de la mise en concurrence de l'ensemble des économies nationales dans le grand bain de la mondialisation, des multinationales plus puissantes que des États et un secteur bancaire hors-contrôle de toute décision politique, sans oublier le réchauffement climatique, et vous vous retrouvez devant une situation extrêmement délicate à gérer. Pour paraphraser Gramsci, notre civilisation se retrouve à la croisée des chemins. « Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres ».

Partant de ce constat, le revenu de base est souvent cité pour lutter contre la montée des inégalités. Mieux, ce serait, pour les défenseurs de ce projet, l'étape ultime et indépassable, apte à supprimer la pauvreté et à se substituer à un système économique en crise depuis plusieurs décennies.

Chapitre 1

1. Le revenu de base

1.1 Définition

Avant d'envisager les questions financières et économiques, voire philosophiques, du revenu de base, il est évident qu'il faut délimiter le sujet en le définissant par avance. En effet, le Revenu de Base (RU) possède plusieurs termes, plusieurs noms, pour désigner la même chose.¹² Par exemple, nous trouvons les termes de « revenu de base universel, revenu inconditionnel d'existence, revenu de base inconditionnel, revenu d'existence, revenu social, revenu social garanti, allocation universelle, revenu minimum de base [...] »¹³.

Si toutes ces terminologies sont différentes, elles sont comparables dans le principe, c'est à dire que l'allocation universelle « est un revenu versé par une communauté politique à tous ses membres, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie »¹⁴.

Ce revenu, versé de manière inconditionnelle à tout citoyen, de la naissance à la mort, est censé garantir un niveau de vie décent et surtout, déconnecté de tout emploi. L'idée majeure de ce projet est de remettre en cause l'idée même de la rémunération liée au travail et de travail lié à l'emploi. Dans sa forme la plus aboutie, l'instauration d'un revenu de base se substituerait au système de protection sociale financé en grande partie par les salaires. De plus, le revenu de base serait, pour ses défenseurs, un magnifique substitut à l'État providence, en crise depuis plusieurs décennies, et permettrait de rationaliser et de simplifier l'entièreté des différentes institutions d'aides sociales. L'allocation universelle permettrait à ceux qui ne possèdent pas d'autres sources de rémunération de pouvoir vivre décemment – tout dépendrait du montant – et rendrait possible le développement d'activités volontaires et bénévoles, permettant un épanouissement personnel. Enfin, elle éradiquerait la grande pauvreté en octroyant aux plus démunis les ressources nécessaires pour éviter la rue. « Ce

¹² Excepté pour le « Salaire à Vie » de l'économiste et anthropologue Bernard Friot, mais nous en reparlerons dans un futur chapitre.

¹³ LE NAIRE O., LEBON C., *Le revenu de base, une idée qui pourrait changer nos vies*, Paris, Actes Sud, 2017, p. 21. Nous utiliserons pour le reste de ce travail soit revenu de base, soit allocation universelle.

¹⁴ VAN PARIJS P, VANDERBORGHT Y., *L'allocation universelle*, Paris, La découverte, 2005, p. 26.

système, selon ses promoteurs, tout en s'inscrivant dans une économie capitaliste et marchande, sauvegarderait le dynamisme économique, rétablirait la cohésion sociale et donnerait consistance aux droits de l'homme »¹⁵.

1.2 Bref historique contesté d'une idée

Depuis les années 1980, l'idée du revenu de base s'est popularisée dans de nombreux cercles économiques, académiques et politiques. Dès lors, l'acte premier de ses partisans a été de se fabriquer une mythologie, de se donner une légitimité, de s'introduire dans une longue tradition intellectuelle, de se créer une histoire idéalisée – bien entendu à postériori – remontant dans un passé lointain afin de « naturaliser » l'idée, afin de se munir de « 'traditions inventées' pour donner l'illusion d'une permanence »¹⁶.

1.2.1 Thomas More et Vives

L'historique général du revenu de base, présent sur le site du *Basic Income Earth Network*, est assez catégorique. Le tout premier ayant eu l'idée d'un revenu de base est Thomas More, dans son livre *Utopia* (1516) : « On décrète contre le voleur des peines dures et terribles alors qu'on ferait mieux de lui chercher des moyens de vivre, afin que personne ne soit dans la cruelle nécessité de voler d'abord et ensuite d'être pendu »¹⁷.

Cette seule phrase fait de Thomas More, le premier des philosophes humanistes à militer pour un revenu déconnecté du travail des Hommes. Pourtant, peut-on réellement associer l'idée du revenu de base à ce que préconise Thomas More, c'est à dire que les autorités doivent mieux rechercher des moyens de vivre aux plus démunis plutôt que de les pendre parce qu'ils meurent de faim ? Comme le fait si bien remarquer Daniel Zamora : « à cette allure-là, l'auteur de *L'utopie* pourrait aussi bien être le précurseur de la sécurité sociale universelle ou de l'impôt

¹⁵ ALLALUF M., *L'allocation universelle, nouveau label de précarité*, Bruxelles, Couleur Livre, 2014, p. 8.

¹⁶ ZAMORA D., ALLALUF M., *Contre l'allocation universelle, op. cit.*, p. 14.

¹⁷ MORE T., *Utopia*, Paris, Librio, 2016, « Un vol simple n'est pas un crime si grand qu'on doive le payer de la vie. D'autre part, aucune peine ne réussira à empêcher de voler ceux qui n'ont aucun autre moyen de se procurer de quoi vivre. Votre peuple et la plupart des autres me paraissent agir en cela comme ces mauvais maîtres qui s'occupent à battre leurs élèves plutôt qu'à les instruire. On décrète contre le voleur des peines dures et terribles alors qu'on ferait mieux de lui chercher des moyens de vivre, afin que personne ne soit dans la cruelle nécessité de voler d'abord et ensuite d'être pendu ».

progressif. Par ailleurs, comment la portée d'une telle proposition au Moyen-Âge [sic] pourrait-elle être comparable à celle qu'elle a dans nos sociétés, dotées d'importants systèmes de protection sociale ? »¹⁸.

Ce problème n'est pas non plus passé inaperçu chez les partisans de l'allocation universelle. Pour ces derniers, le vrai père de cette idée est un autre humaniste et ami proche de More, Johannes Ludovicus Vives (1492-1540) – Thomas More n'étant utilisé que pour son prestige et sa légitimité. Dans son livre *De Subventionem Pauperum*, Vives détaille son plan d'un revenu minimum garanti¹⁹. Cependant encore une fois, le lien entre l'idée contemporaine de l'allocation universelle et les propositions de Vives semble fort ténu. En effet, si Vives exprime l'idée qu'il faut instaurer une assistance publique, qui ciblerait les besoins des plus défavorisés, il n'imagine pas que cette charité se fasse sans l'exigence, en contrepartie, de prestations. « À nul pauvre qui, par son âge et sa santé peut travailler, on ne doit permettre de rester oisif »²⁰.

1.2.2 Thomas Paine

Le philosophe se rapprochant le plus de l'idée actuelle du revenu de base est Thomas Paine (1737-1809). Ce dernier, dans *Justice agraire*, pensait que la meilleure assurance et assistance sociale était d'octroyer inconditionnellement une modeste dotation forfaitaire à chaque homme et à chaque femme atteignant l'âge adulte, ainsi qu'une modeste pension de retraite²¹. Ici, nulle question de solidarité ou de charité, mais de justice – la terre pour lui étant le bien commun par excellence de l'espèce humaine. Malheureusement pour les partisans du revenu

¹⁸ ZAMORA D., ALALUF M., *Contre l'allocation universelle*, op. cit., p. 13.

¹⁹ « *Even those who have dissipated their fortunes in dissolute living – through gaming, harlots, excessive luxury, gluttony and gambling – should be given food, for no one should die of hunger. However, smaller rations and more irksome tasks should be assigned to them so that they may be an example to others. [...] They must not die of hunger, but they must feel its pangs.*” *Whatever the source of poverty, the poor are expected to work. “Even to the old and the stupid, it should be possible to give a job they can learn in a few days, such as digging holes, getting water or carrying something on their shoulders.” The point of requiring such toil from the beneficiaries of the scheme is in part to make them contribute to the funding of the latter. But it is also to make sure that “being busy and engrossed in their work, they will abstain from those wicked thoughts and actions in which they would engage if they were idle”.* Indeed, this concern should consistently extend to those born rich: Emperor Justinian was right, according to Vives, “in imposing a law that forbade everyone to spend his life in idleness”. If the poor cannot be parasites, why could the rich? ». Sur le site du *Basic Income Earth Network*, *History of basic income*, <http://basicincome.org/basic-income/history/#note2>.

²⁰ VAN PARIJS P, VANDERBORGHT Y., *L'allocation universelle*, op. cit., p. 8.

²¹ *Idem*, p. 12.

de base, Paine préconise de donner à tous un capital de départ afin de le faire fructifier. Nous sommes encore loin d'un système proche de l'allocation universelle.

Paine est l'un des derniers penseurs humanistes des lumières à s'être penché sur la question d'une allocation universelle. Il faudra attendre le 19^{ème} siècle pour que les socialistes utopiques théorisent cette question.

1.2.3 Les socialistes utopiques

Penseur belge d'inspiration proudhonienne et fouriériste, Joseph Charlier (1816-1896) imagine un « dividende territorial ». En effet, Charlier part du principe que tous les hommes ont le droit de jouir des ressources naturelles pour subvenir à leurs besoins. La propriété foncière privée est, pour lui, incompatible avec les principes de justice²². Il imagine un régime transitoire qui propose de transformer la rente foncière (injuste car volée) en rente viagère pour les propriétaires terriens et d'octroyer une compensation minimale aux non propriétaires, qu'il nomme « dividende territorial ».

L'idée de Charlier est reprise par l'économiste et philosophe John Stuart Mill (1806-1873) et l'interprète sans ambiguïté comme justifiant l'attribution d'un minima de subsistance à tous, qu'il soit capable de travailler ou non²³. Cependant, l'idée première de Charlier est de permettre aux non-propriétaires de recevoir une dotation de l'État, excluant par ce fait même les rentiers, en parfaite contradiction avec le principe d'universalité du revenu de base.²⁴

En d'autres termes, l'idée d'un revenu de base inconditionnel prenant racine chez les penseurs antérieurs au 19^{ème} siècle est très discutable. Alors que l'idée de l'allocation universelle réside dans la rupture opérée avec les différentes allocations sociales, en allouant un revenu indépendamment des ressources des bénéficiaires, nous ne trouverons nulle trace de rupture chez les « pères fondateurs présumés ». « L'allocation universelle, explique Mateo Alaluf, peut alors se présenter comme la résurgence d'une vieille idée jusqu'ici en sommeil,

²² VAN PARIJS P, VANDERBORGHT Y., *L'allocation universelle, op. cit.*, p. 14.

²³ *Idem*, p. 15.

²⁴ ALALUF M., *L'allocation universelle, nouveau label de précarité, op. cit.*, p. 9.

destinée à s'imposer, selon Vanderborght et Van Parijs (2005) en raison même de sa simplicité, 'comme une évidence pour tous' »²⁵.

1.2.4 Le 20^{ème} siècle, les USA et l'Europe

Au début du 20^{ème} siècle, l'idée évolue lentement dans le monde académique, et reste toujours inconnue du grand public. Bertrand Russell (1872-1970)²⁶, Dennis Milner (1892-1956)²⁷, Clifford Douglas (1879-1952)²⁸, George D.H. Cole (1889-1959)²⁹ et James Meade (1907-1995)³⁰ ont tous écrit sur ce sujet qui peut s'apparenter, plus ou moins, à un revenu de base.

Il faut vraiment attendre les années 60 pour que l'idée se popularise aux États-Unis. Van Parijs et Vanderborght donnent trois raisons : En 1962 sort le livre *Capitalisme et liberté* de Milton Friedman. Si ce dernier ne soutient guère l'allocation universelle, il propose l'instauration de « l'impôt négatif » – idée qui fait encore débat dans le cadre du revenu de base. Ce dispositif permettrait de rationaliser et de simplifier le « maquis des innombrables dispositifs de protection sociale existants »³¹. En 1963, Robert Théobald réunit plusieurs intellectuels « alternatifs » dans son *Ad Hoc Committee on the Triple Révolution*, où il défend un revenu minimum garanti assez flou. Sa conviction profonde est que l'automatisation rende le travail superflu et qu'un revenu de base permettrait de maintenir la consommation des ménages. Enfin, vers la fin des années 1960, l'économiste et prix Nobel, James Tobin écrit une série d'articles dans lesquels il analyse les bienfaits d'un revenu minimum garanti plus général et plus généreux, comparé à l'assistance publique américaine. Nous pouvons dire que dans

²⁵ *Idem.*

²⁶ Mathématicien et philosophe, propose un modèle de société combinant les avantages du socialisme et de l'anarchisme, dans lequel un revenu modeste serait offert à tous pour couvrir les besoins primaires.

²⁷ Ingénieur, rédige un court pamphlet proposant l'instauration d'un *State Bonus*, un revenu inconditionnel, versé à chaque citoyen britannique, indexé sur le produit national.

²⁸ Ingénieur également, il s'interroge sur capacité de consommation de la population anglaise appauvrie par la guerre de 1939-1945, alors que l'industrie britannique produit des biens en abondance. Il propose donc également une sorte de crédit social pour soutenir la consommation.

²⁹ Économiste proche du parti travailliste britannique, titulaire de la chaire de théorie politique d'Oxford. Il serait le premier à avoir utilisé le terme de *Basic Income*.

³⁰ Économiste d'Oxford, prix Nobel, a défendu le « dividende social », tout en promouvant une sorte de société où capitalistes et travailleurs seraient partenaires.

³¹ VAN PARIJS P, VANDERBORGH Y., *L'allocation universelle, op. cit.*, p. 18.

l'historique du revenu de base, Tobin est le premier que nous connaissons à réellement militer pour l'allocation universelle.

En ce qui concerne l'Europe, le débat se développe surtout durant les années 1980 et surtout en Belgique, avec le Collectif Charles Fourier, composé de chercheurs de l'université de Louvain – le sociologue Paul-Marie Boulanger, l'économiste Philippe Defeyt et le philosophe Philippe Van Parijs, proches respectivement du mouvement syndicaliste belge, du mouvement écologiste et du courant catholique belge³². En Mars 1984, lors d'un concours organisé par la fondation Roi Baudoin sur l'avenir du travail, le Collectif Charles Fourier présente un scénario intitulé « l'allocation universelle ». Leur travail est primé et récompensé, ce qui leur permet d'obtenir un rayonnement international. Deux ans plus tard, ils organisent à Louvain-La-Neuve un colloque international pour débattre de l'idée de l'allocation universelle, débouchant *in fine*, à la constitution du *Basic Income European Network* (BIEN). Avec le développement d'internet et d'autres réseaux militant pour l'idée du revenu de base, le BIEN se transforme, lors de son dixième congrès en 2004, en *Basic Income Earth Network*.

Bien que le collectif ne se revendique pas comme étant de tendance néolibérale, leur définition de l'allocation universelle est assez explicite :

« Supprimez les indemnités de chômage, les systèmes légaux de retraites, les systèmes existants d'aide sociale et de revenu minimum garanti, les allocations familiales, les abattements et crédits d'impôt pour personnes à charge, les bourses d'études, les subventions à l'emploi, l'aide de l'état aux entreprises en difficulté. Mais versez chaque mois, à chaque citoyen une somme suffisante pour couvrir les besoins fondamentaux d'un individu vivant seul. Versez-la lui, qu'il travaille ou qu'il ne travaille pas, qu'il soit pauvre ou qu'il soit riche, qu'il habite seul, avec sa famille, en concubinage ou en communauté, qu'il ait ou non travaillé dans le passé. Ne modulez le montant versé qu'en fonction de l'âge et du degré (éventuel) d'invalidité. Et financez l'ensemble par un impôt progressif sur les autres revenus de chaque individu. Parallèlement, dérégulez le marché du travail. Abolissez toute législation imposant un salaire minimum ou une durée maximum de travail. Éliminez tous les obstacles administratifs

³² ZAMORA D., ALALUF M., *Contre l'allocation universelle*, op. cit., p. 27.

au travail à temps partiel. Abaissez l'âge auquel prend fin la scolarité obligatoire. Supprimez l'obligation de prendre sa retraite à un âge déterminé. Faites tout cela et puis observez ce qui se passe »³³.

1.3 Repenser le travail

L'allocation universelle a le mérite de nous faire réfléchir sur des points fondamentaux du salariat ; le travail, l'emploi et la rémunération à l'emploi. L'idée du revenu de base permet également de repenser notre relation au travail.

1.3.1 Étymologie

Intéressons-nous à la définition étymologique du mot « travailler », qui est particulièrement édifiante. Selon le dictionnaire historique de la langue française, travailler est issu du latin populaire *tripalium* : instrument d'immobilisation et de torture à trois pieux utilisé par les romains pour punir les esclaves rebelles. Par la suite, le mot évolue, en ancien français, « travailler » signifie faire souffrir physiquement ou moralement. Ce n'est que fort récemment que le mot n'a acquis la signification que nous lui connaissons. En conclusion, l'idée du travail est étymologiquement liée à la sphère de la souffrance et de la torture. Le même mot est utilisé pour des réalités totalement différentes. Le terme est autant utilisé pour définir des tâches pénibles et ingrates, que pour des tâches gratifiantes, source d'épanouissement.

1.3.2 *Bullshit Job*

Dans les années 30, John Maynard Keynes prédisait que, dans un siècle, avec l'évolution technologique, les pays fortement industrialisés, tels l'Angleterre et les États-Unis, envisageraient de faire passer le temps de travail à 15 heures par semaine. En 2017, nous devons constater que nous sommes encore loin de cette prédiction. Alors que nous subissons une crise du salariat sans précédent, notre société développe des talents d'imagination pour

³³ Collectif Charles Fourier, « L'allocation universelle », *In La Revue Nouvelle*, n°4, avril 1988, p. 345. Réécrit du livre de ZAMORA D., ALALUF M., *Contre l'allocation universelle*, *op. cit.*, p. 28. Chose intéressante à noter ; dans son livre de 2005, écrit avec Vanderborght, Philippe Van Parijs a omis de replacer l'entièreté de sa définition, en particulier le deuxième passage, concernant la déréglementation du marché du travail, la fin de l'obligation de scolarité et la suppression de la retraite obligatoire. Comme si P. Van Parijs, vingt ans après ce texte avait honte de ce passage.

créer des jobs aux contours mal définis, dénués de sens, inutiles, voire nuisibles. Il suffit d'écouter ces employés qui ont conscience de l'inutilité de leur travail et sont payés à ne rien faire³⁴. L'anthropologue et économiste américain David Graeber les surnomme les *bullshit jobs*, que l'on pourrait traduire par « emplois foireux, ou job à la con » « C'est comme si quelqu'un inventait tout un tas d'emplois inutiles pour continuer à nous faire travailler »³⁵. Bien que Graeber conçoive qu'il n'y ait pas de mesure objective de l'utilité du travail, il fonde son analyse sur l'évolution du nombre d'emploi dans les différents secteurs de l'économie. Il en résulte que l'emploi aux États-Unis et en Angleterre s'est effondré dans les secteurs primaire et secondaire – c'est à dire l'agriculture et l'industrie – grâce aux avancées technologiques. Cependant, les emplois « en tant que professionnels ; clerks, managers, vendeurs et employés de l'industrie de service ont triplé, passant de un quart à trois quart des employés totaux »³⁶.

À la place de réduire de manière massive des heures de travail pour libérer des « loisirs », notre société s'est enfoncée dans une recherche désespérée d'emploi improductif – au sens propre, ne produisant rien de concret – en totale contradiction avec les principes élémentaires de l'économie capitaliste. Théoriquement, dans notre système capitaliste, le marché compétitif supprimerait purement et simplement tout ce qui n'est pas optimal. Or, ce n'est pas le cas. Graeber explique qu'il s'agit d'un mystère, une alchimie bizarre qui touche le monde du travail. De plus en plus d'entreprises licencient massivement des emplois productifs, créateurs de richesse réelle, alors que le nombre de salariés « pousse-papier » semble gonfler. En définitive, la réponse n'est manifestement pas d'ordre économique : elle est politique et morale.

1.3.3 *Ambivalence du travail*

« Ainsi que la plupart des gens de ma génération, raconte Bertrand Russel, j'ai été élevé selon le principe que l'oisiveté est mère de tous vices. Comme j'étais un enfant pétri de vertu, je croyais tout ce qu'on me disait, et je me suis ainsi doté d'une conscience qui m'a contraint à peiner au travail toute ma vie. Cependant, si mes actions ont toujours été soumises à ma

³⁴ LE NAIRE O., LEBON C., *Le revenu de base, op. cit.*, p. 51.

³⁵ GRAEBER D., « Why Capitalism Creates Pointless Jobs », in *Economics, The next evolution of Economics* <http://economics.com/why-capitalism-creates-pointless-jobs-david-graeber/>

³⁶ *Ibidem*.

conscience, mes idées, en revanche, ont subi une révolution. En effet, j'en suis venu à penser que l'on travaille beaucoup trop de par le monde, que de voir dans le travail une vertu cause un tort immense, et qu'il importe à présent de faire valoir dans les pays industrialisés un point de vue qui diffère radicalement des préceptes traditionnels. [...] Pour parler sérieusement, ce que je veux dire, c'est que le fait de croire que le travail est une vertu est la cause de grands maux dans le monde moderne, et que la voie du bonheur et de la prospérité passe par une diminution méthodique du travail [...] »³⁷.

Russell n'est d'ailleurs pas le seul à réfléchir à cette question du travail. Paul Lafargue en 1880 s'était fendu d'un réquisitoire assez mordant sur le travail salarié, *Le droit à la Paresse*. Selon lui « une étrange folie possède les classes ouvrières et cette folie est l'amour du travail, la passion morbide du travail. [...] Le travail est la cause de toute dégénérescence intellectuelle et de toute déformation organique »³⁸. Son réquisitoire se termine, à l'instar de Bertrand Russell, en prônant une réduction drastique du temps de travail.

André Gorz, autre penseur – beaucoup plus récent –, s'est penché sur la question du travail et s'est notamment converti à l'idée de « revenu d'existence », après l'avoir longuement combattue. Dans les années 1960, Gorz considère que le travail est une activité centrale, qu'elle est une condition de l'intégration de l'Homme dans la société et que l'émancipation passe par le travail. C'est la thèse générale que l'on retrouve dans son livre *Le socialisme difficile*³⁹. Par la suite, durant les années 1980, sa vision du travail évolue dans sa publication *Adieux au prolétariat*, considérant que l'on rentre dans une société post-industrielle, où se

³⁷ RUSSELL B., *Éloge de l'oisiveté*, Paris, Editions Allia, 2010, Autre passage savoureux du même auteur : « L'idée que les pauvres puissent avoir des loisirs a toujours choqué les riches. En Angleterre, au XIXe siècle, la journée de travail normale était de quinze heures pour les hommes, de douze heures pour les enfants, bien que ces derniers aient parfois travaillé quinze heures eux aussi. Quand des fâcheux, des empêcheurs de tourner en rond suggéraient que c'était peut-être trop, on leur répondait que le travail évitait aux adultes de sombrer dans l'ivrognerie et aux enfants de faire des bêtises. Dans mon enfance, peu après que les travailleurs des villes eurent acquis le droit de vote, un certain nombre de jours fériés furent établis en droit, au grand dam des classes supérieures. Je me rappelle avoir entendu une vieille duchesse qui disait : « Qu'est-ce que les pauvres vont faire avec des congés ? C'est travailler qu'il leur faut. » De nos jours, les gens sont moins francs, mais conservent les mêmes idées reçues, lesquelles sont en grande partie à l'origine de notre confusion dans le domaine économique ».

³⁸ ALALUF M., *Contre l'allocation universelle*, op. cit., p. 10.

³⁹ GORZ A., *Le socialisme difficile*, Paris, Le Seuil, 1967.

développaient des emplois sous-payés, dans le domaine des services et où les gains de productivité annonçaient une diminution des besoins d'emploi.

L'une de ses plus grandes thèses est que le travail est ambivalent, et cette ambivalence se situe toujours entre travail autonome et travail hétéronome.

Mais qu'est-ce qu'un travail hétéronome ? Selon Gorz, le travail aliène, contrarie la volonté d'autonomie de l'individu. L'hétéronomie se retrouve dans toutes les sphères de la société, aussi bien pour le travail marchand que le travail domestique. Mais en même temps, le travail est émancipateur et créateur d'autonomie. Donc, selon Gorz, il faut rendre le travail autonome en diminuant drastiquement l'hétéronomie de ce dernier.

Chapitre 2

2. Les différents modèles économiques du revenu de base

Après avoir expliqué, dans le chapitre précédent, la définition et l'histoire de l'idée, mais aussi esquissé de manière très synthétique les relations complexes que notre société noue avec le travail, nous consacrerons entièrement ce chapitre à l'explication des différents modèles de revenu de base ainsi qu'à son financement. Nous procéderons de manière méthodique, en catégorisant chaque proposition en rapport à son orientation politique.

2.1 Les modèles libéraux

2.1.1 *Le LIBER*

L'idée de l'impôt négatif est reprise par l'économiste Marc de Basquiat et le philosophe Gaspard Koenig, tous deux libéraux – le premier est le Président de l'Association pour l'instauration d'un revenu d'existence en France, tandis que le second est président du *think-tank* libéral Génération Libre. Reprenant l'idée de l'impôt négatif de Milton Friedman, ils vont la transformer pour en faire un mixte entre revenu de base et réforme fiscale à grande échelle.

Leur système repose sur un mécanisme fiscal unique, se développant sur deux parties indissociables : La première est le LIBER, le crédit d'impôt mensuel de 500 euros et la deuxième la LIBERTAXE, un impôt proportionnel de 25% se substituant à l'impôt sur le revenu. Cette LIBERTAXE serait l'ajustement majeur du système socio-fiscal français. En effet, comme précédemment expliqué, l'actuel impôt sur le revenu disparaîtrait, remplacé par la combinaison LIBER-LIBERTAXE. De plus, de nombreuses autres prestations sociales et familiales seraient soit supprimées⁴⁰, soit aménagées⁴¹ – bourses d'enseignement supérieur, pensions de réversion,

⁴⁰ Revenu de solidarité active, Allocation de solidarité spécifique, Revenu de solidarité (outremer), Allocation temporaire d'attente, Prime transitoire de solidarité, Allocation veuvage, Allocation supplémentaire d'invalidité, Prime d'activité, Allocation de rentrée scolaire, Allocations familiales, Complément familial.

⁴¹ Allocation de solidarité aux personnes âgées, Allocation aux adultes handicapés, Allocation d'éducation de l'enfant handicapé, Allocation pour demandeur d'asile, Prestations d'accueil du jeune enfant, Prestation partagée d'éducation de l'enfant, Complément de libre choix du mode de garde, Allocation de soutien familial.

aides aux parents isolés, etc. Par contre, les auteurs spécifient que leur système ne modifie pas les autres dispositifs de protection sociale : aides au logement, CPA, assurance chômage, retraites, etc.⁴²

Ce système demanderait également une réforme majeure des cotisations sociales, pour deux raisons : premièrement, certaines cotisations sociales sont en fait des impôts sur le revenu prélevés à la source. Ces cotisations faisant doublon pour les auteurs, elles seraient supprimées. Deuxièmement, la fiscalité française actuelle permet déjà pour les bas salaires d'obtenir une exonération des cotisations⁴³. Les cotisations sociales non contributives (maladie, famille, CSG, etc.) seraient transférées vers l'impôt et disparaîtraient de la fiche de paie. D'ailleurs, le principe de salaire brut ne serait plus d'usage

Comment fonctionnerait ce système ? Il s'agirait de donner de manière inconditionnelle à tous résident légal sur le territoire, environ 500 euros sous forme d'un crédit d'impôt. Son versement serait virtuel pour les plus aisés. En effet : « à la fin de chaque mois, l'administration fiscale ferait la différence entre la LIBERTAXE due – soit 25% de l'ensemble des revenus déclarés pendant le mois – et le LIBER dû à chacun »⁴⁴. Ainsi, un SDF sans ressource et ne déclarant rien recevrait automatiquement mensuellement un montant de 500 euros. Imaginons un *trader* millionnaire, ce dernier doit payer 1 million d'euros. À la place de verser la totalité de la somme à l'état, il ne devra plus que 999 950 euros. Enfin, prenons un cas plus concret d'une personne gagnant 1 000 euros en travaillant, cette personne devra 250 euros de LIBERTAXE (25%) mais bénéficiera de 500 euros de LIBER, et donc recevra 250 euros (500 € LIBER - 250 € LIBERTAXE = 250 euros, qui s'ajouteront à ses 1000 euros). En ce qui concerne les enfants, les auteurs proposent un LIBER de 270 euros pour les jeunes entre 14 et 18 ans et de 200 euros pour les enfants de moins de 14 ans⁴⁵. En définitive expliquent Koenig et de Basquiat : dès que

⁴² KOENIG G., DE BASQUIAT M., *LIBER, un revenu de liberté pour tous*, vol.2, Génération Libre, janvier 2017, p. 26.

⁴³ « D'un taux actuellement de 28%, elle réduit de 410 euros le coût du travail au niveau du SMIC. Elle constitue un transfert indirect au salarié, dont le niveau de salaire est subventionné via son employeur. Le LIBER remplace cette subvention indirecte qui a pour inconvénient de décourager aussi bien l'employeur que le salarié à toute augmentation salariale entre 1 et 1,6 SMIC », *Idem*, p. 27.

⁴⁴ *Idem*, p. 16.

⁴⁵ *Idem*, p. 21.

vous dépassez les 2 000 euros de revenus, vous devenez contributeur net au système ; en dessous, vous en êtes bénéficiaire net »⁴⁶.

2.1.2 Critique du LIBER

L'argument décisif utilisé par les auteurs du LIBER, en faveur de leur système, est qu'il est clair et simple. De plus, il éviterait que l'Etat s'occupe de questions économiques, or, dans l'idéal libéral, moins l'Etat s'en mêle, plus l'économie est efficace. « La main invisible du marché doit être le moins possible perturbée par la main tremblante de l'état sous peine de multiplier les inefficacités et les effets pervers, tandis que l'intrusion de la logique politique dans les fins mécanismes économiques du marché est toujours source d'abus, de passe-droits, de fraudes de toutes sortes et, *in fine*, aboutit à introduire l'éléphant public dans un magasin privé de porcelaine »⁴⁷. Le LIBER est donc bien un projet néolibéral car il entend mettre le système socio-fiscal français au service du marché, afin de rendre l'économie plus « compétitive », tout en réduisant la voilure de l'état et sa pléthore de fonctionnaires.

L'objectif avoué du LIBER est de simplifier, voire épurer, le système fiscal français. Pour les deux penseurs, dans la lignée libérale⁴⁸, l'Etat a rendu la fiscalité incompréhensible et complexe. Le LIBER a donc comme objectif de réformer en simplifiant et en individualisant le système fiscal ; de libérer les personnes du besoin ; de supprimer les aides inefficaces et redondantes de l'état et enfin et de soustraire les entreprises à l'obligation de cotiser⁴⁹. Il ne s'agit pas de redistribuer au mieux les revenus, mais de mettre en place un dispositif simple de soutien des bas revenus⁵⁰. Dernier avantage, l'administration française a remarqué que plus d'un tiers (36%) des personnes éligibles au RSA⁵¹ socle, ainsi que 68% de travailleurs pauvres ne recourent pas à ces aides. Ce non-recours est dû soit à la stigmatisation inhérente au statut

⁴⁶ *Idem*, p. 16.

⁴⁷ CLERC D., « Financer le revenu de base : les dangers du Liber », *In Alternatives Economiques, L'économie politique*, n°67, Juillet 2015, p. 5.

⁴⁸ « Toute intervention de l'état, toute redistribution des revenus créent des distorsions de marché et génèrent des effets désincitatifs ; mais si la société décide qu'un certain niveau de redistribution doit être assuré, alors l'impôt négatif est la meilleure solution jamais conçue, et la moins disruptive pour le marché ». *Idem*, p. 4.

⁴⁹ HARRIBEY J-M, MARTY C. (dir.), *Faut-il un revenu universel, Les économistes atterrés, La fondation Copernic*, Paris, Les Editions de l'Atelier, 2017, p. 22.

⁵⁰ CLERC D., « Financer le revenu de base : les dangers du Liber », *op. cit.*, p. 3.

⁵¹ Revenu de solidarité active.

d'assisté, soit à la complexité des règles, soit à la simple ignorance. Le LIBER étant lié au système fiscal, l'entière de la population en bénéficiera. Ces différents arguments sont très souvent utilisés par les tenants de l'allocation universelle. Nous proposons de détailler ces arguments dans un chapitre idoine.

Bien que le LIBER soit pensé pour aider les personnes les plus précarisées, nous ne pouvons qu'être dubitatifs sur les résultats réels de l'opération. La somme de 500 euros alloués par cette opération est assez faible, la moitié à peine de la limite du seuil de pauvreté en France et en Belgique. Dans un premier temps, le LIBER était calculé pour accorder 450 euros avec un taux d'imposition fixe de 23%. Ce n'est que suite aux premières critiques que Basquiat et Koenig ont augmenté leur allocation à 500 euros. Ensuite, le risque existe que les aides sociales supprimées par le LIBER ne fasse diminuer le niveau de vie de ceux-là même visés par l'opération⁵². Le risque principal provient de la LIBERTAXE elle-même. Selon l'économiste Denis Clerc, les auteurs de ce projet, au lieu de comparer la situation actuelle (après redistribution) à celle qui prévaudrait avec le LIBER – tel que présenté –, « se bornent à comparer la distribution des revenus opérée par le LIBER à celle des revenus avant redistribution. Ils sous-entendent sans doute qu'il n'y aurait guère de différence entre la situation finale actuelle et celle qui résulterait du LIBER, puisque, disent-ils, les prélèvements sont de facto à peu près proportionnels »⁵³. Or, si l'on observe les revenus disponibles, après redistribution, par dixième, le résultat est tout autre qu'annoncé.

En effet, comparé au système de fiscalité actuel (après redistribution), seul le dernier décile – c'est à dire comprenant les ménages les mieux lotis – sort gagnant. Ces ménages voient leur revenu disponible moyen augmenter de 18%, et si l'on pouvait analyser plus dans le détail, nous verrions que les ménages appartenant aux 5% les plus riches seraient les principaux gagnants. En revanche, les ménages qui perdraient le plus sont ceux appartenant aux déciles les

⁵² « L'empilement des dispositifs nationaux et locaux répond justement à la nécessité de compléter une aide sociale légale dans nombre de cas insuffisante : par exemple, pour les enfants, des tarifs de crèche ou de cantine moindres quand on dispose de faibles revenus. On peut simplifier, mais une partie des actuels bénéficiaires pourraient alors en être victimes. Or comme le constatent toutes les associations qui s'occupent de personnes en grande difficultés, ces aides sont souvent la bouée de secours pour des personnes aux moyens si limités qu'elles côtoient quotidiennement l'exclusion ». CLERC D., *op cit.*, p. 7.

⁵³ *Ibidem*.

moins bien rémunérés – c'est à dire les classes populaires et moyennes inférieures. Toujours selon Denis Clerc, la redistribution actuelle aboutit donc à une répartition moins inégalitaire que celle à laquelle aboutirait le LIBER.

Ce problème s'explique par la non-progressivité de la LIBERTAXE, et surtout, par la suppression des différentes aides sociales – permettant aux plus défavorisés d'obtenir *via* les mécanismes de redistributions de la sécurité sociale des revenus soit monétaires, soit en services gratuits. Pour qu'un tel modèle puisse fonctionner, il faudrait maintenir, voire accentuer, le système de progressivité de l'impôt. Sinon, un tel système ne ferait qu'avantager le décile le plus favorisé⁵⁴

2.1.3 *En Belgique, le modèle de George-Louis Bouchez*

Le modèle de Georges-Louis Bouchez, délégué général du Centre Jean Gol – centre d'étude du MR – ancien Député Wallon libéral, est radicalement différent du LIBER français, et se rapproche beaucoup plus d'un revenu de base « conventionnel ». Nous l'implémentons cependant dans ce sous-chapitre, car ce modèle est résolument libéral dans ses objectifs et attentes. Expliquons cependant, dès à présent que ce modèle est très généreux, vu qu'il accorderait 1 000 euros pour un adulte et 1 600 euros pour un retraité (à partir de 67 ans)⁵⁵.

En effet, dans sa vision du futur, le nombre d'emplois diminuerait proportionnellement au développement de la robotisation et de la numérisation dans nos sociétés occidentales. Les emplois peu qualifiés seront les premiers à subir la robotisation, mais la numérisation et l'intelligence artificielle pourront également, dans un avenir proche, remplacer des emplois plus réflexifs, mais répétitifs – comptable, juriste, voire journaliste pigiste, *Trader*, etc. De plus, s'inquiétant également de voir l'augmentation des inégalités, Bouchez recherche des pistes de réflexion afin de trouver une société permettant une meilleure redistribution. C'est en partant que ce constat qu'il élabore son modèle de revenu de base.

⁵⁴ *Idem*, p. 8.

⁵⁵ BOUCHEZ G.-L., *L'aurore d'un monde nouveau, 10 débats pour changer l'Europe et la Belgique et pour moraliser la vie politique*, édition du CEP, Marcinelle, 2017, p. 118.

Son premier argument est que le revenu de base accorderait plus de liberté aux individus, tout en leur assurant une certaine sécurité matérielle. L'argument suivant est la simplification administrative. En d'autres termes, les procédures actuelles, ainsi que les organes de redistribution sont si nombreux que l'individu ne s'y retrouve pas. Dès lors, existe le risque que des personnes précaires passent aux travers du filet, par manque d'informations. L'allocation universelle permettrait de faire diminuer la taille de l'Etat belge, lui permettant de se consacrer à ses missions essentielles. Enfin, l'argument essentiel est que ce revenu permettrait de faire face à la diminution, voire à sa disparition totale, de l'emploi salarié, ainsi qu'aux mutations économiques. En bref permettre une plus grande flexibilité pour les travailleurs, ainsi qu'une meilleure capacité de négociation entre employeurs et employés.

2.1.4 Fonctionnement et critique

Le montant de l'allocation universelle dans le système de Georges-Louis Bouchez est très généreux – voire le plus généreux dans toute la galaxie du revenu de base. Bouchez plaide pour une allocation universelle de 1 000 euros par mois pour un adulte et de 1 600 euros par mois pour les retraités, à partir de 67 ans. Cette allocation, à l'inverse du LIBER, ne serait pas une réforme fiscale, mais un redéploiement des masses financières jusqu'ici affectées à la protection sociale. « Pour faire simple, peut-on lire, on supprime les allocations de chômage, le revenu d'intégration, les allocations familiales, les aides à l'emploi, les aides aux entreprises, la couverture des petits risques en matière de santé »⁵⁶. De plus, pour financer son modèle, Georges-Louis Bouchez propose également une taxe sur les robots. Ceux-ci prenant la place des salariés, il est normal que la robotique contribue également au soutien du revenu de base.

En matière de financement, ce modèle est extrêmement coûteux. N'ayant pu trouver d'informations à propos des mineurs s'ils sont concernés par l'allocation universelle, partons du principe qu'ils ne le sont pas. La population belge compte, selon les chiffres officiels de la démographie belge, 6 millions d'adultes (entre 18 et 65 ans) et 2 millions de retraités (plus de 65 ans). Afin de se donner un ordre de grandeur, faisons un calcul extrêmement simplifié : $(6.000.000 * 1000 * 12) + (2.000.000 * 1600 * 12) = 140.000.000.000$ d'euros par an. Le PIB belge

⁵⁶ *Idem*, p. 119.

étant de 450.000.000.000, l'allocation universelle de Georges-Louis Bouchez représenterait 30% du PIB belge.

L'auteur de ce système supprimerait également des aides à l'emploi et des aides aux entreprises, qui ont prouvé une relative inefficacité. En Wallonie, avant la réforme des aides à l'emploi, il en existait plus d'une quarantaine, pour un montant 12,5 milliards d'euros⁵⁷. Le problème est que Bouchez s'attaque à la sécurité sociale, en supprimant la couverture des petits risques⁵⁸ de santé. Sommes-nous certains que cette suppression soit réellement un bonus pour la population ? Supprimer des pans entiers des soins de santé risque de biaiser l'idée originale de Bouchez, c'est à dire de rendre les individus plus libres et également d'améliorer le pouvoir d'achat des classes populaires et moyennes inférieures. Par exemple, une allocation universelle pourrait-elle suffire aux besoins d'un individu isolé, n'ayant pas d'autre revenu primaire, et tombant malade ?

Il faut s'imaginer un monde où les frais de visites chez le médecin, les frais de dentisterie, les médicaments prescrits, les petites interventions chirurgicales, les examens en laboratoires, etc. ne seront plus remboursés. À ce propos, l'institut scientifique de santé publique belge, dans son enquête sur la santé de 2013⁵⁹, remarque qu'en moyenne, un ménage belge consacre 108 euros par mois en soins médicaux, en ne tenant pas compte des remboursements. Dans le système de Bouchez, ces 108 euros seraient pleinement à charge des ménages, sans remboursement possible. De plus, plusieurs études démontrent que ce sont les surtout les personnes les plus pauvres qui « consomment » le plus de soins médicaux⁶⁰. Ce fait est lié soit à

⁵⁷ *Idem*, p. 120.

⁵⁸ Les prestations suivantes sont considérées comme des « petits risques », selon le site internet de l'INAMI : consultations, visites, avis de médecins généralistes ou de spécialistes petites interventions chirurgicales telles que les ponctions, sutures de plaie etc., de nombreux examens de laboratoire courants, soins dentaires (obturations, prothèses, orthodontie), kinésithérapie et physiothérapie, soins infirmiers à domicile (injections, soins de plaies, toilettes, etc.), verres de lunettes à partir d'une certaine puissance, appareils auditifs, semelles orthopédiques, appareils et autres prothèses, médicaments prescrits par un médecin et obtenus en pharmacie, maison de repos pour personnes âgées (MRPA), etc. http://www.riziv.fgov.be/fr/themes/cout-remboursement/assurabilite/Pages/assurance-petits-grands-risques.aspx#.WWyID_mLTcs.

⁵⁹ DEMAREST S., « Accessibilité financière aux soins de santé », In DRIESKENS S, GISLE L (éd.), *Enquête de santé 2013. Rapport 3 : Utilisation des services de soins de santé et des services sociaux*, WIV-ISP, Bruxelles, 2015, p. 799.

⁶⁰ « Les dépenses moyennes en soins de santé ne présentent pas d'association avec les revenus équivalents des ménages. En ce qui concerne les dépenses relatives, on peut toutefois parler d'un gradient social évident : dans le

la pénibilité du travail détériorant leur santé, soit à leur mode de vie moins sain – par manque de moyen financier – ou devant habiter dans des endroits plus pollués, etc.

En conclusion, ce modèle est l'un des plus généreux actuellement, en terme de rémunération. Mais les contreparties sont énormes et risquent de faire diminuer réellement le pouvoir d'achat des ménages belges, devant compenser la perte de la sécurité sociale concernant les petits risques. Où se trouve cette fameuse liberté matérielle, si le moindre souci de santé vous force à prendre un emprunt bancaire ? Pour confirmer ou infirmer ces remarques, il faudrait faire des modèles afin de voir si l'abandon d'une partie conséquente de la sécurité sociale serait compensé par l'allocation universelle de 1 000 euros, ce qui semble, de prime abord, contre-intuitif.

2.2 Les modèles « progressifs »

Nous catégorisons ces modèles, car ces derniers ne sont pas résolument néolibéraux, c'est à dire qu'ils ne cherchent pas à transformer la société pour la mettre au service du marché.

2.2.1 Le modèle de Philippe Defeyt en Belgique

Philippe Defeyt est économiste et membre fondateur du parti Ecolo. Au cours de sa carrière, il a été chercheur et professeur à l'UCL et a été, pendant de nombreuses années, président du CPAS de Namur. Philippe Defeyt a vu sa conception du revenu de base évoluer avec le temps. Dans les années 1980, il a été membre du Collectif Charles Fourier – qui proposait une vision très libérale du revenu de base.

Depuis une dizaine d'année, Defeyt a peaufiné son modèle et nous explique son fonctionnement dans sa note de 2016 : un revenu de base pour chacun, plus d'autonomie pour

quintile des revenus les plus bas (donc pour 20% des ménages avec les revenus équivalents les plus bas), un ménage consacre en moyenne 7% des revenus à des dépenses de soins de santé ; pour les ménages appartenant au quintile des revenus les plus élevés (soit 20% de ménages avec les revenus équivalents les plus élevés), il s'agit de 3% des revenus équivalents. Après standardisation pour l'âge et le sexe (de la personne de référence), les différences dans les dépenses relatives moyennes pour les soins de santé entre les deux quintiles des revenus les plus bas et les deux quintiles des revenus les plus élevés sont statistiquement significatifs ». *Idem*, p. 807.

tous⁶¹. Son idée est qu'il faudrait accorder un revenu socle et inconditionnel de 600 euros par mois à chacun, dès l'âge adulte. Il n'oublie pas les mineurs, ceux-ci recevraient 300 euros par mois.

Selon Defeyt, ce système permettrait, entre autre, de simplifier la redistribution des revenus, d'individualiser les droits sociaux, de lutter contre la pauvreté et de libérer les énergies créatrices. Toujours selon lui, le revenu de base permettrait également de préparer une société avec moins de travail et moins d'heures de travail. Il éviterait également les pièges à l'emploi – en effet, selon l'auteur de ce modèle, plus personne ne devrait choisir entre le chômage et un emploi peu rémunéré.

« En combinant solidarité et assurances sociales, en simplifiant la (re)distribution des revenus, en augmentant les espaces d'autonomies, en luttant contre la pauvreté, en libérant les solidarités 'chaudes', un revenu d'autonomie tel que proposé ici est une sortie par le haut des crises de notre société. Il est suffisamment novateur pour changer le contexte de nos choix et comportements et suffisamment ancré dans les conquêtes sociales de l'après-guerre pour permettre l'adhésion de nombreux citoyens, travailleurs (salariés comme indépendants) ou pas, et acteurs du social. Cette adhésion n'est pas acquise d'avance, mais un débat bien informé et libéré peut la faciliter »⁶².

La grande différence avec d'autres modèles est que pour Defeyt, le revenu de base s'inscrit dans une vision de consolidation de la logique assurancielle. Alors que d'autres proposent de supprimer toutes les allocations sociales, le chômage, les minimex, etc., le modèle de Defeyt propose une transformation, en douceur, de la sécurité sociale actuelle, en couplant son revenu socle avec diverses assurances.

« Parallèlement, on établit des assurances contre les risques de la vie : assurance-chômage ; assurance-maladie (soins de santé et indemnités) ; assurance-retraite ; allocations pour personnes handicapées. Importante précision : on ne touche pas aux soins de santé, ni aux

⁶¹ DEFEYT P., *Un revenu de base pour chacun, plus d'autonomie pour tous*, 2016, pp. 1-11.

⁶² *Idem*, p. 8.

allocations pour les personnes handicapées ; on maintient donc les systèmes actuels, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne peuvent être améliorés »⁶³. Ces assurances fonctionnent comme celles de notre système actuel, à savoir un pourcentage du revenu perdu, avec plancher et plafonds. « Mais, précise Defeyt : comme chacun dispose d'un revenu socle, les pourcentages sont, toutes choses égales, moins élevés ; il n'y a plus de taux ménage, taux isolé et taux cohabitant mais une seule véritable assurance sociale, strictement individuelle »⁶⁴. De plus, Defeyt propose une allocation d'insertion de 250 euros pour les personnes qui n'ont, soit pas encore travaillé, soit pas encore assez travaillé pour bénéficier de l'assurance-chômage. Enfin, il indique également que ce modèle d'allocation universelle doit s'accompagner de régulation du marché du travail : le salaire minimum ; un temps de travail considéré comme au minimum un tiers-temps et enfin, la lutte contre les faux indépendants⁶⁵.

Pour donner quelques exemples, un jeune demandeur d'emploi sans droit à une allocation de chômage recevrait 600 euros d'allocation universelle, plus 250 euros d'allocation d'insertion. Un travailleur toucherait son salaire, en plus de son allocation universelle, et enfin un travailleur perdant son emploi (imaginons à 2000 euros bruts par mois) toucherait donc 600 euros, plus 40% de son salaire perdu via l'assurance-chômage⁶⁶.

En terme budgétaire, le modèle de Defeyt coûterait environ 73 milliards d'euros. Il faut ajouter à cela 30 milliards d'euros pour les coûts des prestations sociales (chômage, pensions, etc.). Au total donc le coût total de ce modèle serait de 103 milliards d'euros⁶⁷.

2.2.2 *Le modèle français de Baptiste Mylondo*

Baptiste Mylondo est économiste et philosophe, proche du milieu écologiste français – Europe Ecologie les Verts. Il enseigne l'économie et la philosophie politique à l'institut d'études politiques (IEP) de Lyon. Il a rédigé plusieurs ouvrages sur le sujet du revenu inconditionnel⁶⁸.

⁶³ *Idem*, p. 2.

⁶⁴ *Ibidem*.

⁶⁵ *Ibidem*.

⁶⁶ *Idem*, p. 3.

⁶⁷ *Idem*, p. 8.

Fervent défenseur du revenu de base et se proclamant de la pensée de la décroissance économique – voire de l’anti-productivisme –, il considère que ce système permettrait de diminuer l’empreinte écologique ainsi que la consommation des ménages⁶⁹, tout en créant une société basée sur la coopération aussi bien économique que sociale. L’humain serait libéré de l’obligation de travailler pour survivre, grâce à son revenu inconditionnel⁷⁰. Un point extrêmement important est à noter, concernant la fusion entre l’emploi et le revenu ; Mylondo, ainsi que d’autres militants du revenu de base, ont abandonné la théorie de la valeur en économie. Pour Mylondo, le phénomène de relation entre l’emploi et le revenu est la suite logique de la théorie de la valeur, due à Adam Smith : « pour qui la création de valeur résulte uniquement du travail. Cette conception, complètement orientée, est une vision assez étriquée de ce qu’est la richesse. On peut penser la richesse comme allant bien au-delà de la sphère économique au sens strict. Mais puisque nos sociétés ont adhéré à cette représentation, on a logiquement conclu que seul le travail, créateur de richesse, peut être une source de revenu »⁷¹. Pour Mylondo, il existe de multiples formes de création de richesse, qui peuvent légitimement donner droit à un revenu. Le revenu inconditionnel défend l’idée que toute activité humaine est créatrice de richesse : « et si chacun d’entre nous est créateur de richesse, alors tout le monde doit avoir une part de richesse produite »⁷².

⁶⁸ MYLONDO B., *Ne pas perdre sa vie à la gagner : pour un revenu de citoyenneté*, Paris, Utopia, 2012 ; MYLONDO B., *Un revenu pour tous ! Précis d’utopie réaliste*, Paris, Utopia 2010 ; MYLONDO B., *Des caddies et des hommes : consommation citoyenne contre société de consommation*, Paris, La Dispute, 2005.

⁶⁹ On peut lire avec étonnement certains passages : « La norme du travail à plein temps [...] fait naître un devoir d’achat" [...] [et l’on] peut légitimement supposer que la norme du travail à temps plein, imposée notamment par la valeur travail, contraint une large part des actifs à travailler plus qu’ils ne le souhaiteraient, les incitant, de fait, à vivre au-dessus de leurs besoins. [...] Ainsi, l’instauration d’un revenu de citoyenneté apparaît comme une chance de rompre avec la spirale travail-consommation-croissance et [...] permet donc une véritable décroissance. Une décroissance soutenable qui ne résulterait plus d’une vaine tentative de maintien de notre niveau de vie, mais bien d’une baisse volontaire de notre bien-être matériel pour un plus grand bien-être social ». MYLONDO B., « Le revenu de citoyenneté, un facteur de décroissance dans l’Inconditionnel », In : le journal sur le revenu de base, décembre 2014.

⁷⁰ « Le revenu de citoyenneté est une mesure indispensable pour faire face aux évolutions actuelles du capitalisme. Persistance d’un chômage de masse, précarité toujours plus présente et apparition de travailleurs pauvres invitent en effet à revendiquer un droit au revenu avant même un droit au travail ». MYLONDO B., *Pour un revenu sans conditions : garantir l’accès aux biens et services essentiels*, Paris, Utopia, 2012.

⁷¹ MYLONDO B., « Questions à Baptiste Mylondo à propos de son livre « Pour un revenu sans condition : garantir l’accès aux biens et services essentiels », sur le site *Mouvement Français pour un revenu de Base*, <http://revenudebase.info/2016/06/08/questions-mylondo-revenu-condition/>, p.3

⁷² *Ibidem*.

2.2.3 Montant et financement

Le montant proposé dans son modèle est de 993 euros minimum par personne, soit le seuil de pauvreté en France. En effet, dans sa pensée, ce montant n'est absolument pas un seuil maximum indépassable – d'ailleurs, dans son livre : *Un revenu pour tous ! Précis d'utopie réaliste*, Mylondo prévoyait en 2009, un montant de 750 euros pour un adulte et de 230 euros pour un mineur⁷³ – et qu'en aucun cas « le revenu inconditionnel ne doit se traduire par une régression sociale »⁷⁴.

Concernant la suppression des prestations sociales, Mylondo prévoit de n'enlever que les prestations auxquelles son revenu inconditionnel vient se substituer parfaitement. Dès lors, à l'exception d'allocations pour les adultes handicapés, tous les minima pourraient être supprimés, ainsi que la suppression des allocations de logement, du moins, si les loyers sont plafonnés par l'exécutif français⁷⁵. D'autres transferts sociaux sont également étudiés par l'auteur, par exemple, les aides à l'emploi et les aides aux entreprises pourraient être utilisées pour financer son modèle, en plus des différentes bourses d'études scolaires et universitaires.

Ne souhaitant guère diminuer les dépenses sociales, Mylondo cherche à accroître les recettes de l'Etat. Il récuse la *flat tax* – spécialité du LIBER – tout en ne voulant pas augmenter la TVA. Considérant ces deux formes de rentrées fiscales très inégalitaires, il se tourne vers une augmentation des impôts, tout en renforçant le rôle progressif de ceux-ci. Cependant, afin d'éviter que l'Etat récupère d'une main, ce qu'il donne de l'autre, le revenu inconditionnel serait exonéré d'impôt⁷⁶. Il faut dire que son modèle est particulièrement coûteux. Pour faire une estimation de l'échelle des grandeurs : 12 000 €/an × 64 millions d'habitants, cela fait autour de 770 milliards d'euros, (soit 39% du PIB français) – bien qu'en fait un peu moins selon Mylondo car les mineurs ne recevraient non pas 1000 € mais entre 250 et 300 €/mois – auxquels il faut rajouter quelques centaines de milliards d'euros de protection sociale.

⁷³ MYLONDO B., *Un revenu pour tous ! op. cit.*, p. 34.

⁷⁴ *Idem*, p. 36.

⁷⁵ *Idem*, p.37.

⁷⁶ *Idem*, p. 42.

2.3 Le modèle communiste

La branche marxiste de l'allocation universelle s'inspire des *Grundrisse*, textes où Karl Marx imagine une société dans laquelle seules les machines assureraient la création de richesses, richesses ensuite reversées sous la forme d'un revenu socialisé universel. Toujours dans ces textes, Marx imagine également un monde où l'humanité serait sortie du salariat, ce qui, nous le démontrerons par la suite, est en totale opposition avec Bernard Friot, seul penseur marxiste, du côté francophone, à avoir imaginé un modèle se rapprochant du revenu de base avec son salaire à vie. Cependant, le salaire à vie et le revenu de base ne sont en rien comparables. Nous traiterons donc ce sous-chapitre de manière extrêmement succincte, surtout pour montrer les différences majeures qui peuvent exister entre ces deux conceptions, de prime abord semblables.

2.3.1 Le salaire à vie de Bernard Friot

Sociologue et économiste français, Bernard Friot est professeur à l'université de Paris X. Il est également le spécialiste de la sécurité sociale – il a écrit une thèse d'Etat concernant le développement et la mise en application de la sécurité sociale française. Insistant sur le caractère anticapitaliste des institutions de socialisation du salaire de la sécurité sociale⁷⁷, il va développer son modèle de salaire à vie, en généralisant le principe des cotisations sociales – qu'il appelle cotisation-salaire – à l'ensemble des revenus. En bref, il veut renforcer et poursuivre les réformes progressistes du Conseil National de la Résistance (CNR) débutées en 1945, réformes qui ont provoqué la sortie de pans entiers de secteurs d'activités de l'économie marchande, ainsi que la création de la fonction publique, là encore, extraite également de l'économie marchande⁷⁸. Pour Friot, l'objectif premier du salaire à vie est de sortir du capitalisme : « il y a un déjà-là qui nous indique le chemin. Nous n'avons pas à aller dans le nulle part d'une utopie »⁷⁹.

⁷⁷ FRIOT B., *Émanciper le travail, entretiens avec Patrick Zech*, La Dispute, Paris, 2014, p. 39.

⁷⁸ FRIOT B., « Du plein emploi au plein salaire », *In : Le mensuel du SNESUP*, n°629, novembre 2014, p. 22.

⁷⁹ FRIOT B., *Émanciper le travail, op. cit.*, p. 129.

2.3.2 Fonctionnement et financement

Friot part du principe suivant : sur les 2 000 milliards de PIB que crée la France chaque année, la part totale de la valeur allant au capital est de 40% – soit environ 800 milliards – tandis que la part allant au salariat est de 60 % – soit environ 1200 milliards. Dans le salaire, les 1200 milliards sont répartis, plus ou moins comme suit : environ 550 milliards d’euros pour les cotisations sociales, 150 milliards pour les salaires de la fonction publique et 500 milliards versés par le privé en salaire direct. En ce qui concerne le profit, sur les 800 milliards allant au capital, à peu près la moitié est réinvesti dans l’économie chaque année – soit 400 milliards. Les 400 milliards restants enrichissent les propriétaires, qui décident d’en faire ce qu’ils veulent. Friot en arrive donc à la conclusion que chaque année, entre 200 et 300 milliards d’euros disparaissent et « qui vont, en grande partie irriguer les paradis fiscaux »⁸⁰. Pour financer son modèle, ce dernier ne va pas par quatre chemins. Il faut généraliser la cotisation à tout le PIB⁸¹. Ainsi donc, l’entièreté des profits (800 milliards) serait répartie entre différentes caisses : d’investissement, d’autofinancement, de financement des services publics, etc.

Dans le salaire à vie⁸², les revenus seraient donc collectivisés puis redistribués selon une échelle de salaire qui va de 1 à 4, de 1 500 euros à 6 000 euros par mois. Le premier palier, de 1 500 euros, serait distribué à toute personne de plus de 18 ans, de manière inconditionnelle. Comme dans la fonction publique, la qualification personnelle étant la seule possibilité d’augmentation salariale *via* le grade⁸³, le revenu ne pourrait augmenter qu’à la condition de passer des concours⁸⁴. Dans son système, Friot calcule que le salaire moyen serait de 2080 €.

⁸⁰ BENADHIRA Y (dir.) « Un salaire à vie, ça vaut mieux qu'un Revenu (de subsistance) Universel Garanti ! (Partie 3) », sur le site internet *Réseau Salariat*, janvier 2017, <http://www.reseau-salariat.info/80483a487f97bd54522976750d0b327f?lang=fr>

⁸¹ *Ibidem*.

⁸² FRIOT B., *Puissances du salariat*, nouvelle édition augmentée, La Dispute, 2012.

⁸³ « Ce n’est jamais l’activité qui est payée. Ou bien le salaire paie la force de travail, en cas de salaire-prix quand la convention collective n’existe pas ou n’est pas respectée. Ou bien, il paie la qualification du poste : c’est la majorité des cas dans le secteur privé ou pour les contractuels du secteur public. Ou bien, enfin, il paie la personne à travers son grade dans la fonction publique [...] ». FRIOT B., *Émanciper le travail*, *op. cit.*, p. 42.

⁸⁴ « L’opposition entre un employé et un fonctionnaire vient de ce que l’emploi [du salarié] qualifie un poste de travail et ne supprime donc pas le marché du travail, alors que le salaire à vie – du fonctionnaire – qualifie la personne et supprime le marché du travail ». Ce que font souvent remarquer les détracteurs du salaire à vie : que Friot voudrait voir un monde économique composé uniquement, au mieux, de fonctionnaires, au pire de retraités. *Idem*, p. 33.

Sur une année et pour 50 millions de personnes âgées de plus de 18 ans et vivant en France, cela conduirait à 1 250 milliards d'euros, soit 60% du PIB, soit 50 milliards d'euros de plus que ce qui est affecté à l'ensemble constitué par la protection sociale (550 milliards), des salaires des fonctionnaires (150 milliards) et des salaires du privé (500 milliards) actuellement⁸⁵.

2.3.3 *Distinction revenu de base, salaire à vie.*

Dans une vision communiste, tous les revenus sont collectivisés. Partant de ce principe les premières divergences apparaissent très rapidement. Premièrement, le revenu de base n'a pas comme objectif de transformer outre mesure la société. Dans la grande majorité des cas, il s'agit d'une réforme au sein de notre système économique actuel, destinée à assurer un droit fondamental humain. À l'inverse, Friot considère son modèle de salaire à vie comme un projet révolutionnaire, au sens propre du terme, capable d'émanciper la société du capitalisme – en supprimant les institutions capitalistes, en interdisant la propriété lucrative et en généralisant la copropriété d'usage des entreprises privées et publiques. De plus, ce dernier dénonce l'idée d'un revenu de base, qui ne serait autre qu'une « roue de secours du capitalisme ».

Deuxièmement, une différence plus technique, le revenu de base est une somme qui viendrait s'ajouter à la rémunération primaire d'une personne, s'il en possède ; à l'inverse du salaire à vie. Les 1 500 euros du premier palier serait la seule rémunération possible que tout le monde recevrait dès 18 ans, peu importe de savoir si vous travaillez ou non. Par la suite, l'individu aura la possibilité de passer des concours afin de gravir les paliers jusqu'à maximum 6 000 euros.

Enfin, autre différence fondamentale entre les deux systèmes est que le revenu de base, en réduisant le travail à n'être que contraint, devient dès lors synonyme d'aliénation et d'exploitation (hétéronome), tandis que l'activité « hors travail » est valorisée pour devenir alors seule source de libération (autonome). À l'inverse, « le salaire à vie affirme pour chacun la qualité d'être un acteur producteur de valeur économique et dès lors, lui donne le droit de

⁸⁵ BENADHIRA Y (dir.) « Un salaire à vie, ça vaut mieux qu'un Revenu (de subsistance) Universel Garanti ! », *Op cit.*, <http://www.reseau-salariat.info/80483a487f97bd54522976750d0b327f?lang=fr>, *Idem*.

participer aux décisions qui concernent les niveaux et critères de qualification et à la maîtrise de la valeur produite, du pourquoi et du comment elle l'est »⁸⁶.

D'autres différences majeures existent encore et nous n'avons pas la prétention d'avoir abordé, avec ces quelques paragraphes, l'entièreté du colossal travail de Bernard Friot – qui à l'instar du LIBER, a le mérite d'être bien documenté et argumenté. Cependant, comme le salaire à vie revient assez fréquemment lorsque l'on s'intéresse au revenu de base, nous voulions en faire une brève synthèse dans un souci de clarification.

⁸⁶ BENADHIRA Y (dir.) « Un salaire à vie, ça vaut mieux qu'un Revenu (de subsistance) Universel Garanti ! (Partie 2) », sur le site internet *Réseau Salariat*, janvier 2017, <http://www.reseau-salariat.info/0ac0ecad7a635b04db5aaa6c9705c7c0?lang=fr>

Chapitre 3

3. Critique générale du revenu de base

3.1 Les arguments pour le revenu de base

Après avoir analysé les principaux modèles qui régissent l'univers de l'allocation universelle – bien que d'autres existent – nous consacrerons un chapitre sur les principaux arguments favorables au revenu de base, et d'une critique générale de ces différents arguments. L'objectif est de démontrer que de prime abord, si l'idée semble intéressante, elle fait face à tant de problèmes internes que l'on arrive très vite à une impasse.

En bref, le salaire à vie est une fausse bonne idée, qui a le mérite de faire réfléchir sur notre modèle de société, sur la nature du travail et sur notre capacité à accepter la montée des inégalités. Passons donc rapidement sur quelques arguments majeurs de l'allocation universelle.

3.1.1 *Le revenu de base supprimerait la pauvreté et réduirait la précarité*

Toutes tendances confondues, l'un des arguments les plus utilisés par les défenseurs de l'allocation universelle, est que celle-ci serait la meilleure chance de vaincre la misère et la précarité. En effet, beaucoup d'entre eux considèrent qu'il est inacceptable de voir, dans nos pays développés, des millions de personnes condamnées à survivre faute de revenus suffisants. « Vivre, se loger, se déplacer, se cultiver, se distraire, sont autant de besoins soumis au contingentement des aumônes que concèdent les services sociaux et les organismes caritatifs [...]. Assistance aléatoire et charité sont non seulement insupportables, mais aussi parfaitement inefficaces pour faire reculer la misère »⁸⁷. Le revenu de base éradiquerait, non seulement, l'extrême pauvreté, mais soutiendrait également les personnes en situation précaire – travailleur-pauvre, chômeur, étudiant, etc⁸⁸.

⁸⁷ REVEL J., GUILLOTEAU L., « Revenu garanti pour tous avec ou sans emploi, trois arguments », in : *Vacarme*, 1993/3 (n°9), p. 11.

⁸⁸ VAN PARIJS P, VANDERBORGHT Y., *L'allocation universelle, op. cit.*, p. 50.

En effet, grâce à ce revenu, chaque personne aurait de quoi subsister sans craindre une perte d'emploi, le risque d'être éjecté du chômage ou du CPAS. Pour les personnes travaillant mais gagnant peu – pourcentage de la population en croissance avec l'arrivée de l'ubérisation de la société – le revenu de base ajouté à leur salaire permettrait d'augmenter leur bien-être financier et leur pouvoir d'achat⁸⁹. Revendiquer un revenu déconnecté du travail, c'est proposer une nouvelle alternative au salariat capitaliste, marqué ces dernières années par un accroissement des inégalités. « Le revenu universel, justement parce qu'il est universel et forfaitaire, est destiné à distribuer ces gains 'en pluie' (c'est à dire à tous) et à agir contre l'accroissement structurel des inégalités. À court terme il joue donc le rôle de stabilisateur macroéconomique ; à long terme, il est en mesure d'assurer une large distribution des gains issus de la sphère marchande »⁹⁰

En d'autres termes, le revenu de base serait une forme de répartition équitable et égalitaire des richesses, comme l'explique Van Parijs, une sorte de voie capitaliste vers un communisme moderne⁹¹.

3.1.2 *Le revenu de base renforcerait la force de négociation des travailleurs et le droit de grève*

Les penseurs du revenu de base considèrent qu'accorder un revenu approchant les 1 000 euros, permettrait de renforcer la situation initiale du demandeur d'emploi et serait un moyen de pression sur les employeurs. Il en est de même pour les grévistes, ces derniers seraient capables de mener des actions syndicales plus sereines, en sachant qu'ils recevraient malgré tout un revenu. Dès lors, les employeurs devraient proposer, soit un travail aménagé, soit un meilleur salaire pour intéresser les individus – la pression du chômage ne fonctionnant plus. Actuellement, les personnes des catégories les plus précaires ne peuvent tout simplement pas se permettre de refuser un emploi. « La sécurité du revenu universel, la stabilité qu'il garantit redonneraient à chacun la possibilité de faire entendre sa voix : il devient plus facile de refuser

⁸⁹ *Pour un revenu de base universel, vers une société du choix*, Mouvement Français pour un revenu de base, Paris, Edition du Détour, 2017, p. 46.

⁹⁰ DOURGNON J., *Revenu universel, Pourquoi ? Comment ?*, Les petits matins, institut Veblen, Paris, 2017, p. 87.

⁹¹ MYLONDO B, COTTIN-MARX S., « De chacun (volontairement) selon ses capacités à chacun (inconditionnellement) selon ses besoins, Entretien avec Philippe Van Parijs » *In : Mouvements*, 2013/1 n° 73, p. 155.

un emploi aux conditions indignes (salaire de misère, pénibilité physique extrême, horaires éprouvants) et ainsi pousser l'employeur à les améliorer sous peine de ne pas trouver preneur. En annulant l'urgence économique [le revenu de base] autorise ce pas de côté qui est le premier signe de la liberté »⁹².

Dans la suite logique de cet argument, les emplois très pénibles seraient en voie de disparition. En effet, dans une vision utopique, si les métiers pénibles ne trouvent plus preneurs, grâce à l'allocation universelle, l'employeur devra augmenter la rémunération, afin d'attirer des personnes intéressées. Sinon, le développement de l'automatisation et de la robotisation de ces métiers deviendra une nécessité, ce qui n'exigerait plus l'emploi d'êtres humains à ces tâches ingrates⁹³.

3.1.3 *Le revenu de base rendrait l'individu plus libre*

Selon les militants du revenu de base, l'emploi n'est pas le seul moyen de créer de la richesse. Il s'agirait de rendre visible le tissu d'activités non professionnelles qui soutient l'économie marchande. « En dépit de l'extension continue de la sphère marchande à tous les domaines de l'existence, le champ économique demeure tributaire des sociétés qui l'encadrent. [...] La création de valeur économique n'est possible que parce qu'une foule d'activités sociales non rémunérées la soutiennent »⁹⁴. Le revenu universel doit apporter à ces activités la reconnaissance qui leur est due et permettre à chacun de se réaliser socialement autrement que par son métier. L'objectif est simple, l'allocation universelle doit faire tomber la barrière qui sépare l'emploi du reste des activités⁹⁵.

Dès lors, une fois prouvé que la création de richesses est déconnectée de l'emploi, mais provient de toute activité⁹⁶, le revenu de base serait donc accordé à tous. Il apporterait la sécurité fondamentale et suffisante pour permettre de disposer pleinement de sa liberté et

⁹² *Pour un revenu de base universel, op. cit.*, p. 63.

⁹³ DOURGNON J., *Revenu universel, Pourquoi ? Comment ?*, *op. cit.*, p. 97.

⁹⁴ *Pour un revenu de base universel, op. cit.*, p. 63.

⁹⁵ *Idem*, p. 67.

⁹⁶ DOURGNON J., *Revenu universel, Pourquoi ? Comment ?*, *op. cit.*, p. 81.

d'effectuer ses propres choix⁹⁷. Enfin libérés de l'obligation de travailler, les individus recevant chaque mois ce revenu pourraient enfin développer leur propre talent, développer leur passion. Le nombre d'inscrits dans des associations, ainsi que le bénévolat, augmenteraient et créeraient une société meilleure où justement, libérés de la pression de « travailler » les individus développeraient des nouvelles compétences bien plus socialement utiles à la société que certains emplois que l'on peut qualifier de socialement nocifs, bien qu'économiquement lucratifs.

Enfin, autre argument décisif : le revenu de base permettrait à chacun de se lancer dans le monde de l'entrepreneuriat, d'être son propre patron. Avec ce filet de sécurité, ce socle de sécurité commun, bon nombre de personnes n'ayant pas les capitaux initiaux ou risquant de ne pouvoir générer assez de revenu pour pouvoir vivre dignement de leurs bénéfices seraient tentées de se lancer de cette aventure. Le revenu de base permettrait de choisir librement sa destinée. Il autorise les projets qui, aujourd'hui, sont bridés par la peur du chômage et de la déroute financière. « En libérant nos vies du monopole temporel de l'emploi, il les ouvre à une diversité d'activités nouvelles »⁹⁸.

3.1.4 Le revenu de base adapterait la société à l'économie numérique et à la robotisation

Le revenu de base est souvent opposé au plein emploi. Pour les défenseurs du revenu de base, les nouvelles technologies et la robotisation feront disparaître le travail, tandis que pour les défenseurs du plein emploi, ce sont avant tout des philosophies de politiques économiques qui créent, ou non, l'emploi.

Pour les militants du revenu de base, le constat est limpide : les gains de productivité, croissant d'année en année, entraînent inéluctablement une raréfaction de l'emploi. Chaque nouvelle révolution technologique voit une disparition massive d'emploi⁹⁹. Cette mutation du travail est impressionnante. Par exemple, en 1850, la France comptait environs 9 millions d'emplois dans le monde agricole (secteur primaire) pour une population de 36 millions

⁹⁷ LE NAIRE O., LEBON C., *Le revenu de base, op. cit.*, p. 77.

⁹⁸ *Pour un revenu de base universel, op. cit.*, p. 67.

⁹⁹ *Idem*, p. 50.

d'habitants – soit 25 % de la population. Aujourd'hui, le nombre d'emplois dans l'agriculture a diminué jusqu'à 800 000, pour une population de plus de 65 millions – soit moins de 2 % de la population – alors que la productivité agricole a explosé. Cette productivité agricole a permis de transférer des masses considérables du monde agricole au monde industriel. Le secteur secondaire a vu son nombre d'emplois augmenter jusqu'à 8 millions en 1975, pour une population de 50 millions d'habitants, pour chuter drastiquement à 3,6 millions actuellement¹⁰⁰. De plus, ces baisses majeures risquent de s'amplifier davantage à cause du développement de la robotique et de l'intelligence artificielle.

En conclusion, face à ce chômage de masse qui touchera l'entièreté de la population, l'allocation universelle arrive à point nommé. « Un revenu inconditionnel décent peut être proposé comme une juste compensation pour la proportion croissante de la population qui ne parvient pas, et ne parviendra plus jamais, à trouver un emploi [...] »¹⁰¹. En théorisant sur le revenu de base, ce sont des adieux à l'emploi que ces penseurs font, emploi fort peu apprécié car hétéronome et objectivement aliénant.

3.2 Critique générale du revenu de base, fausse bonne idée face à une société en crise

Si les arguments pour un tel revenu semblent solides et fondés, les critiques qu'il génère le sont autant, voire plus. L'intérêt des utopistes de l'allocation universelle est qu'ils suscitent le débat. Ce sous-chapitre aura pour but de pointer les risques liés au revenu de base – la flexibilisation des emplois, le précarité, le risque d'inflation, etc. – ainsi qu'à ces failles internes – la place du travail dans la société, etc.

3.2.1 Le précarité, nouvel horizon du revenu de base

Un tel revenu de base aurait pour résultat trois grandes conséquences réellement dommageables pour la société. Premièrement, un tel revenu permettrait l'émergence du « précarité »¹⁰², en faisant accepter aux classes sociales des *flexi-job* et des petits boulots. Deuxièmement, les sociétés privées voyant leurs employés recevoir cette aide de l'Etat seraient

¹⁰⁰ *Idem*, p. 49.

¹⁰¹ VAN PARIJS P, VANDERBORGHT Y., *L'allocation universelle, op. cit.*, p. 58.

¹⁰² Mixe en salariat et précarité.

tentées de diminuer les salaires. Et troisièmement, le revenu de base transformerait le principe de la lutte contre les inégalités, en principe de lutte contre la pauvreté.

Le montant du revenu de base est une donnée importante qui détermine si ce revenu a une chance, ou non, de répondre à ses objectifs. Premièrement, il faut bien remarquer qu'un revenu de base, se situant entre 400 et 500 euros – préconisé par de Basquiat, Koenig et Van Parijs – est un montant extrêmement faible. Nous ne pouvons qu'être dubitatifs sur les possibilités d'actions dudit revenu. Qui peut vivre dignement, en Belgique, avec 500 euros par mois, n'ayant aucun revenu primaire à cumuler, surtout si les différents minima sociaux, aides à l'emploi et services publics sont, en partie, supprimés pour financer un revenu de base ? Et même en cohabitant, les individus arriveraient à peine à dépasser le seuil de pauvreté ? Ensuite, en ce qui concerne un revenu de base fort, soit proche des 900 - 1 000 euros – Bouchez, Mylondo – la situation des personnes seules s'améliore, mais n'est guère enviable, surtout si dans la vision de Bouchez, le moindre ennui de santé vous force à vous endetter, les petits risques étant supprimés afin de financer le système.

Nous nous retrouvons face à une contradiction des militants de l'allocation universelle. Ces derniers expliquent à longueur de pages que l'emploi va disparaître sous les coups de boutoir de la robotisation – « Et si la fin du travail était une opportunité »¹⁰³ ; « Travailler pour vivre, plutôt que pour survivre »¹⁰⁴ ; « A-t-on le droit de ne pas travailler ? A-t-on le droit d'être inutile ? »¹⁰⁵ ; etc. – et qu'en définitive, il n'est guère souhaitable de continuer à être employé. Mais dès que l'on dépasse les considérations théoriques et philosophiques, la mise en pratique montre une toute autre réalité.

Pour Van Parijs, la situation des minima sociaux actuels – le revenu minimum d'existence et l'indemnité de chômage – sont des trappes desquelles il est difficile de sortir, volontairement ou non, surtout lorsque l'emploi est peu rémunérateur, voire égal aux allocations de

¹⁰³ LE NAIRE O., LEBON C., *Le revenu de base, op cit.*, p. 48.

¹⁰⁴ *Pour un revenu de base universel, vers une société du choix, op. cit.*, p. 61.

¹⁰⁵ MYLONDO B., « Qui n'a droit à rien ? En défense de l'inconditionnalité, réponses à Attac », *In : Université d'été d'Attac*, 27 août 2015, p. 37. <https://www.alternatives-economiques.fr/blogs/mylondo/files/qui-na-droit-a-rien-reponse-aux-objections-dattac.pdf>

chômage¹⁰⁶. Le revenu de base est ici considéré comme un incitant adéquat pour diminuer ou supprimer le chômage volontaire étant donné que les contrôles n'ont que peu d'effets pour obliger les chômeurs à chercher du travail – aussi précaire soit-il. À l'inverse, donnez à tous un faible revenu et ajustez le reste par l'impôt¹⁰⁷, voilà une incitation au travail, ainsi que « le levier par excellence pour baisser le niveau d'exigence salariale des demandeurs d'emploi »¹⁰⁸. En conséquence le revenu de base permettrait de développer encore plus facilement les petits salaires, les emplois précaires, les *flexi-jobs*, la population recevant déjà une partie de son salaire par l'État, le tout, fragilisant davantage la législation concernant le salaire minimum.

D'ailleurs, la vision de Van Parijs sur ce sujet se rapproche très fortement de la vision libérale des penseurs du LIBER. Le revenu de base rendrait inutile progressivement le salaire minimum, ainsi que les droits qui lui sont associés¹⁰⁹. Comme l'explique de Basquiat en 2015 : « le SMIC est une aberration économique, car il perturbe considérablement les ajustements intervenant sur le marché du travail. Il serait donc assez légitime d'abaisser le niveau du SMIC en même temps qu'on introduit le revenu de base »¹¹⁰. Un revenu de base est donc, pour ses défenseurs, objectivement ou potentiellement une manière détournée de libéraliser à outrance, la marché du travail, en flexibilisant l'emploi, afin d'augmenter sa concurrence.

Ensuite, en ce qui concerne le montant des salaires, en cas de suppression du salaire minimum, une menace réelle pèse sur les travailleurs et les demandeurs d'emploi. Ce risque est de voir les salaires stagner, voire diminuer avec l'instauration de l'allocation universelle. La Finlande en est l'exemple le plus flagrant. Le gouvernement finlandais est, depuis 2016, en train d'expérimenter un revenu de base à hauteur de 550 euros par mois, pour tous. En contrepartie, les mesures prises sont clairement néolibérales : « travailler 24 heures de plus dans l'année sans hausse de salaire pour 80% des employés ; hausse des cotisations sociales payées par les

¹⁰⁶ VAN PARIJS P, VANDERBORGHT Y., *L'allocation universelle, op. cit.*, p. 58.

¹⁰⁷ *Idem*, p. 59.

¹⁰⁸ ALALUF M., *L'allocation universelle, nouveau label de précarité, op. cit.*, p. 32.

¹⁰⁹ « Personne ne songe à abroger le salaire garant, disent Vanderborght et Van Parijs. Mais pour rendre viables les emplois rémunérés en dessous du salaire minimum, 'il n'y aurait rien de scandaleux à diminuer le salaire minimum net garanti du niveau de l'allocation universelle' ». *Idem*, p. 35.

¹¹⁰ HARRIBEY J-M, MARTY C. (Dir.), *Faut-il un revenu universel, op. cit.*, p. 70.

salariés et baisse de celles payées par les employeurs ; baisse de 30% de la rémunération des congés payés des fonctionnaires ; gel des salaires dans le secteur privé et encouragement au travail partiel précaire »¹¹¹. Il en faudrait peu pour que le secteur privé vienne à baisser les salaires, suivi rapidement par le secteur public.

De plus, l'allocation universelle, dans le cadre d'une réduction du salaire des travailleurs, jouerait un rôle très pernicieux. En effet, un revenu de base pourrait très bien jouer le rôle de subvention directe de l'État au secteur privé par la prise en charge d'une partie des salaires de l'entièreté des employés du pays. « Au même titre que l'impôt négatif, explique Van Parijs, l'allocation universelle peut donc être conçue comme une manière de prendre en charge collectivement une partie de la rémunération des travailleurs les moins bien payés »¹¹². Où sont les avantages tant vantés, d'une liberté matérielle tant attendue, si tous les avantages du revenu de base sont supprimés par le jeu de la concurrence internationale, de l'offre et de la demande ?

Enfin, à la place de voir un système de redistribution qui s'attaque aux inégalités croissantes, le revenu de base est un système qui lutte uniquement contre la pauvreté. En s'attaquant aux causes, et non aux conséquences qui ont abouti à la situation actuelle, le revenu de base ne porte en lui aucun espoir d'amélioration de nos conditions de vie. Pire, il s'agit même d'un pis-aller, d'une tentative plus ou moins bien pensée pour faire en sorte de conserver un pouvoir d'achat devant les avancées de l'ubérisation de nos sociétés et devant la prétendue obsolescence programmée de notre sécurité sociale. « Le projet d'allocation universelle s'inscrit bien dans une formulation de la question sociale qui accepte les inégalités pour autant qu'elles garantissent un minimum à chacun et contribuent à l'amélioration du sort des moins nantis. Si l'inégalité favorise l'efficacité et fait en sorte que les victimes de cette inégalité en bénéficient, elle devient alors légitime. La lutte contre la pauvreté se substitue donc à lutte contre les inégalités et la richesse n'est plus une question politique. Il ne faut en

¹¹¹ ZAMORA D., ALALUF M., *Contre l'allocation universelle, op. cit.*, p. 76.

¹¹² Ici, Van Parijs se contente d'expliquer que ce ne serait qu'une subvention des emplois les moins bien payés, mais dès lors que le revenu de base s'attaquerait au salaire minimum, idée qui ne lui semble pas spécialement problématique comme nous l'avons vu ci-dessus, quelle serait la nouvelle donne des emplois les moins bien payés ? VAN PARIJS P, VANDERBORGH Y., *L'allocation universelle, op. cit.*, p. 60.

tout cas pas, dans cette perspective, pour que les pauvres soient moins pauvres que les riches soient moins riches »¹¹³.

3.2.2 *L'inflation, l'ennemi mortel du revenu de base*

La dernière hypothèse est qu'avec un revenu de base assez rémunérateur, plus personne ne soit incité à travailler. Cet argument est assez critiquable. En 2004, Han Peeters et Axel Marx, deux sociologues de l'université de Louvain ont relié le revenu de base à un jeu du style « Loto » où les gains sont touchés mensuellement, d'un montant approchant les 700 euros – assez proche de ce que pourrait-être une allocation universelle. Ils ont donc suivi 84 gagnants de ce jeu. 66 personnes avaient un emploi lors de l'enquête, et sur ces 66 personnes, seulement cinq d'entre elles ont arrêté de travailler, et cinq autres ont diminué leur temps de travail. D'autres expériences à l'étranger arrivent aux mêmes conclusions¹¹⁴.

Cependant, il faut relativiser ces expériences. Ce sont des échantillons trop épars, trop limités aussi bien géographiquement que dans le temps pour que ces expériences aient une quelconque valeur. Bien que nous ne puissions prévoir avec certitude les actions d'une population donnée, nous pouvons quand même supposer qu'une majorité d'entre elle diminuerait ses heures de travail prestées, pour augmenter ses heures de temps libre, tout en voyant son pouvoir d'achat augmenter. Mais comme le fait remarquer Michel Husson¹¹⁵ : « dans une société comme la nôtre, qui n'est pas une société d'abondance, si tout le monde décide de vivre du revenu inconditionnel, il n'y a plus de revenus. Qu'est-ce qui garantit l'équilibre global entre les choix individuels ? Vous pouvez distribuer des billets, mais s'il n'y a rien dans les magasins, ça ne sert à rien »¹¹⁶.

¹¹³ ALALUF M., *L'allocation universelle, nouveau label de précarité*, op. cit., p. 33.

¹¹⁴ « Le revenu de base désincite-t-il à travailler ? », sur le site de Controverse : [http://controverives.mines-paristech-4.fr/_groupe16/indexb541.html?p=891](http://controverives.mines-paristech.fr/public/promo14/promo14_G16/www.controverives-minesparistech-4.fr/_groupe16/indexb541.html?p=891)

¹¹⁵ Michel Husson, né le 3 avril 1949 à Lyon, est un statisticien et économiste français travaillant à l'Institut de recherches économiques et sociales et connu pour ses travaux sur la politique de l'emploi. Engagé politiquement, il a milité au PSU puis à la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) et est aujourd'hui militant altermondialiste, Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Michel_Husson

¹¹⁶ *Ibidem*.

Prenons malgré tout en compte l'hypothèse qu'une majorité de la population belge, une fois l'allocation universelle acquise, décide de réduire son nombre d'heures de travail prestées. Nous aurions donc une diminution plus ou moins importante de la masse d'heures totales de travail, tout en ayant une augmentation collective du pouvoir d'achat. La suite logique est de voir une diminution des biens fabriqués et des services prestés – donc une offre en baisse – au moment même où la demande est en hausse.

En conclusion, le risque inflationniste est bien réel, résultat direct du jeu de l'offre et la demande, provoquant l'effondrement de ce système. Quels seraient les effets d'un revenu de base de 1 000 euros si l'inflation vient à en diminuer la valeur de 30 à 40% ?

3.2.3 *Validité sociale du travail*

Bon nombre de partisans du revenu de base ignorent la conception de la valeur économique, en confondant valeur d'usage et valeur, tout en minimisant que toute valeur provient de la sphère du travail. Cette erreur fondamentale provient avant tout des théories économiques du cognitivisme – courant de pensée qui considère que la grande transformation du capitalisme actuel réside dans la place croissante des connaissances dans le processus productif¹¹⁷. Cette évolution engendre l'idée que la valeur naît hors du système productif, et donc, soit élimine le travail vivant comme source de valeur, soit englobe dans le travail vivant tout instant de la vie. En bref, les partisans du revenu de base nient la théorie de la valeur-travail incorporée, élaborée par Ricardo et le triptyque « valeur, valeur d'usage et valeur d'échange » de Marx¹¹⁸.

Pour en revenir à la validité sociale, il existe dans nos économies modernes deux modes de validation : par le marché ou par la collectivité (à tous les échelons). Dès lors, toute auto-validation est un oxymore¹¹⁹ – aucun individu ne possède l'autorité pour valider lui-même son activité. « Remarquons d'ailleurs qu'il est surprenant que certains théoriciens du revenu

¹¹⁷ HARRIBEY J-M., « Le revenu d'existence : un piège néolibéral », in HARRIBEY J-M., VARCELLONE C., *Revenu de base ? Mauvaise réponse à de vraies questions*, Les dossiers d'Économie et Politique, 2016, p. 40. Sur le site de www.economie-politique.org/

¹¹⁸ *Ibidem*.

¹¹⁹ ZAMORA D., ALALUF M., *Contre l'allocation universelle, op. cit.*, p. 64.

d'existence affirment que n'importe quelle activité peut être considérée comme contribuant à la richesse sociale, alors qu'il est désormais acquis que, en termes sociaux, comme en termes écologiques, tout n'est pas richesse. L'utilité sociale d'une activité ne peut être décrétée a priori comme allant de soi. Elle doit être soumise à l'approbation démocratique »¹²⁰.

Les défenseurs de l'allocation universelle ne cautionnent pas cette définition de la validité sociale. Certains d'entre eux n'hésitent pas à affirmer que le lien social est synonyme de valeur, dans le sens économique. Nous lisons avec grand étonnement un passage de Mylondo sur ce sujet ; qu'entre autre : « jouer à la belote au troquet du coin, lire un livre, regarder un film, faire une partie de jeu vidéo [...] toutes ces activités concourent à l'enrichissement de la société, participent de l'utilité sociale, et, à ce titre, doivent être considérés comme des travaux »¹²¹ et donc créent de la richesse. Mais même si un lien social est avéré, cela n'engendrerait aucunement une valeur permettant d'engendrer de la richesse à redistribuer sous forme de revenu de type primaire. Autre exemple que citent régulièrement les partisans de l'allocation universelle : le travail domestique serait enfin reconnu par leur système – s'occuper des enfants, faire les courses, entretenir le foyer sont également considérés comme du travail. Sauf qu'en réalité, cette production domestique est autoconsommée et n'engendre aucune valeur monétaire. Un revenu attribué à ce genre d'activité libre ne peut être autre chose qu'un revenu de transfert, c'est à dire prélevé sur les revenus issus du travail réalisé dans la sphère de production monétaire¹²².

¹²⁰ *Ibidem*.

¹²¹ HARRIBEY J-M., « Le revenu d'existence : un piège néolibéral », *op. cit.*, p. 41. « À la question : 'Mais comment fait-on pour évaluer la valeur d'une partie de cartes ?', l'auteur répond qu'elle a une valeur d'usage non nulle qu'il faut évaluer par son coût. C'est une double absurdité, puisque d'une part, quand on joue aux cartes avec des amis, cela n'a aucun coût. D'autres part, l'identification automatique de la valeur à la valeur d'usage fait l'impasse sur l'indispensable reconnaissance collective politique de l'utilité d'une activité pour la société ».

¹²² « En filigrane, sous cette méconnaissance de ce qui fonde la valeur économique dans la société, subsiste une insuffisante clarification de ce qui distingue les sphères monétaire et non monétaire, et, par conséquent, de ce qui distingue les sphères monétaire marchande et monétaire non marchande. Par exemple, le travail domestique appartient à la sphère non monétaire (donc forcément non marchande), tandis que le travail d'éducation dans l'école publique appartient à la sphère monétaire mais non marchande. Les frontières entre toutes ces sphères n'ont évidemment rien de naturel ; elles sont toujours le fruit d'une construction sociale ». HARRIBEY J-M, MARTY C. (Dir.), *Faut-il un revenu universel*, *op. cit.*, p. 82.

Cette erreur fondamentale de raisonnement économique est réellement problématique pour l'idée du revenu de base, mais également du salaire à vie de Bernard Friot. En effet, sans validation sociale du marché ou du collectif, combien d'activités libres auxquelles chaque individu pourrait s'adonner verraient le jour ? Beaucoup d'entre elles seraient certainement très intéressantes pour l'édification de chacun et de la société en général, mais combien seraient économiquement utiles ?

3.2.4 *L'augmentation de la productivité ne signifie pas l'augmentation du chômage*

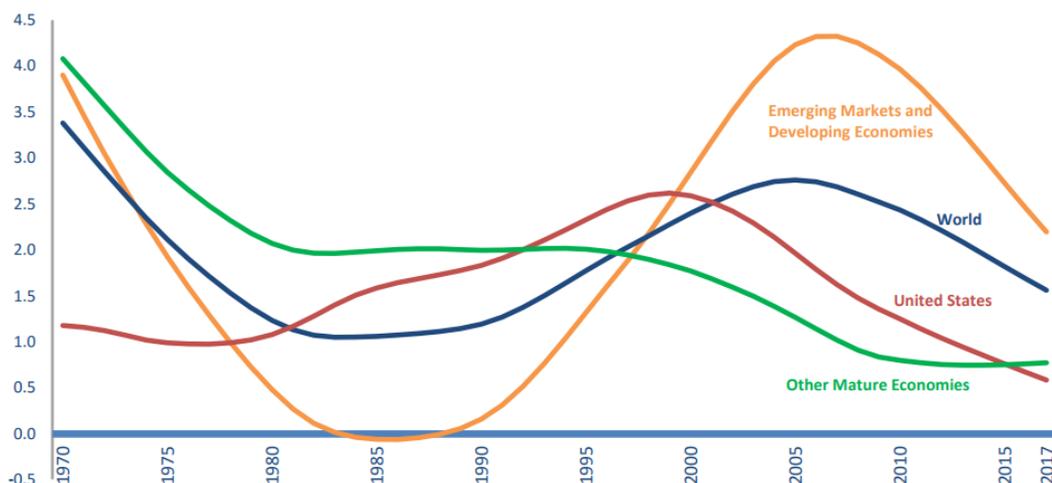
Comme expliqué antérieurement, l'un des grands postulats de départ des défenseurs du revenu de base est que nous sommes arrivés à un stade de l'histoire où les gains de productivité, grâce aux machines, menacent très fortement l'emploi. Nous sommes, en d'autres termes, devant l'inévitable moment de la fin du travail.

Cependant, s'il est vrai que la mécanisation et la robotisation ont permis d'obtenir des gains de productivité exceptionnels, lors des différentes révolutions industrielles, il faut souligner que l'augmentation de productivité a considérablement ralenti dans les pays industrialisés depuis les années 1970. Alors qu'il était naturel de voir une augmentation du taux de productivité de 5% à 6% au cours des années 1950¹²³, le bureau du plan a, dans son étude concernant les prévisions économique de 2016-2017, estimé que le taux de productivité est de 0.7% pour l'année 2017¹²⁴. Cette chute de la productivité est liée avant tout à la croissance de la part des services dans nos économies, secteur d'activité où les gains de productivité sont plus limités que dans l'industrie.

¹²³ HARRIBEY J-M, MARTY C. (Dir.), *Faut-il un revenu universel, op. cit.*, p. 74.

¹²⁴ DONNAY P. (dir.), *Budget Économique, Prévisions économiques 2016-2017*, Etude du Bureau du Plan et de l'Institut des Comptes, Bruxelles, 2016, p. 27.

CHART 1: Trend growth of Labor productivity (output per person) using HP filter, Major Regions, 1970-2017



Source: The Conference Board Total Economy Database™ (Adjusted version), May 2017.

Notes: Trend growth rates are obtained using HP filter, assuming a $\lambda=100$.

Cette baisse de productivité est avant tout liée à la nature même des révolutions technologiques actuelles. Bien que certaines technologies révolutionnent considérablement des aspects de nos vies, elles ne modifient pas radicalement nos méthodes de production – à l'inverse de la révolution industrielle du 19^{ème} siècle, avec la machine à vapeur, le moteur à explosion et l'électricité. Depuis lors, les améliorations successives permettent d'améliorer la façon de produire ou d'augmenter la part de marché de certaines entreprises, mais assez peu d'augmenter la production globale¹²⁵.

Pour en revenir à l'allocation universelle, nous pouvons donc démontrer que les gains de productivité n'ont pas d'impact direct sur le plein emploi ou sur le chômage. En effet, « le chômage actuel ne peut être attribué ni aux changements technologiques, ni aux gains de productivité, qu'ils soient forts ou faibles. Il faut en réalité toujours prendre en compte la relation entre quatre variables : l'évolution de la productivité horaire du travail, l'évolution de la production, du temps de travail individuel et du nombre d'emplois »¹²⁶.

La période des « Trente Glorieuses » voit donc : une forte augmentation de la productivité, une forte croissance économique du PIB des pays industriels, et enfin un chômage

¹²⁵ HARRIBEY J-M, MARTY C. (Dir.), *Faut-il un revenu universel*, op. cit., p. 77.

¹²⁶ *Idem*, p. 78.

extrêmement faible. Or, dès la fin des années 1970 avec les différentes crises pétrolières, un chômage de masse s'instaure, durant la même période de temps où l'on acte une baisse significative des gains de production. Contre toutes attentes, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, arrivant fin des années 1980 dans le monde du travail, peinent à relancer les gains de productivité. Cette problématique s'appelle le paradoxe de Solow : « les ordinateurs sont partout, sauf dans les statistiques de la productivité »¹²⁷.

En conclusion, nous ne pouvons considérer avec sérieux que l'augmentation des gains de productivité est la cause du chômage dans nos pays. Comme expliqué ci-dessus, les Trente Glorieuses en sont le contre-exemple même, avec des gains de productivité importants et un chômage extrêmement faible ; à l'opposé de la période post crise pétrolière. Il faut donc rechercher les causes du chômage ailleurs que du côté des changements technologiques – telles que les politiques de délocalisation majeures des industries occidentales vers des pays où le coût de la main d'œuvre est dérisoire.

3.2.5 *La place du travail dans nos sociétés*

À l'instar des autres points soulevés ci-dessus, l'ambivalence du travail est également un problème trop souvent écarté par les défenseurs de l'allocation. Ces derniers font le deuil du plein emploi, et considèrent le travail comme étant asservissant, aliénant et hétéronome. Bien que ces traits soient exacts, nous ne pouvons l'accepter totalement sans contrebalancer que le travail est, et reste, toujours un facteur d'intégration dans la société, de fierté et de reconnaissance¹²⁸.

Sans rentrer dans un argumentaire philosophique concernant la nature du travail, il faut expliquer que le travail est ambivalent, c'est à dire qu'il est à la fois autonome et hétéronome. « Sous prétexte qu'ils refusent la 'centralité du travail' et le 'culte du travail', [les partisans du

¹²⁷ SOLOW R. M., « We'd Better Watch Out », *New York Times Book Review*, 12 juillet 1987, In HARRIBEY J-M, MARTY C. (Dir.), *Faut-il un revenu universel*, op. cit., p. 75.

¹²⁸ *Idem*, p. 59.

revenu de base] nient l'ambivalence du travail car ils contestent le fait que le travail soit un facteur de reconnaissance et d'intégration sociales »¹²⁹.

Enfin, on peut également considérer que le revenu de base porte en son sein l'idée d'un renoncement, renoncement au plein emploi, sous prétexte que ce dernier est devenu inaccessible, alors que de plus en plus d'enquêtes démontrent une très large aspiration parmi les populations européennes à entrer dans le monde du travail, afin d'être incluses dans leurs sociétés respectives. Enfin, l'idée même du revenu de base est d'atomiser la société en simple individu, et *de facto*, renvoie la résolution des problèmes sociaux à l'échelle individuelle¹³⁰.

¹²⁹ ZAMORA D., ALALUF M., *Contre l'allocation universelle*, *op. cit.*, p. 55.

¹³⁰ HARRIBEY J-M, MARTY C. (Dir.), *Faut-il un revenu universel*, *op. cit.*, p. 63.

Chapitre 4

4. Robotique, numérisation et automatisation

4.1 Préambule

« The development of full artificial intelligence could spell the end of the human race. Humans, who are limited by slow biological evolution, couldn't compete, and would be superseded »¹³¹. Ce sont les mots prononcés par Stephen Hawking pour la BBC en 2014.

Le célèbre physicien nous met donc en garde contre la création de robots toujours plus intelligents, qui surpasseraient l'homme. En effet, une des grandes peurs du 21^{ème} siècle est que l'homme soit remplacé par des machines toujours plus efficaces et plus rentables, à l'instar des films de science-fiction.

L'argument décisif de la fin de l'emploi pour cause de robotisation du travail est constamment mis en avant par les défenseurs du revenu de base. Il est donc plus que nécessaire d'analyser les dernières recherches scientifiques concernant l'impact de la robotique, de la numérisation et de l'automatisation sur le marché de l'emploi.

Depuis quelques années, les journaux nous alarment sur les pertes d'emplois qu'engendreront la mise en place des robots dans l'industrie, la logistique et bien d'autres secteurs. Les métiers répétitifs ne sont pas les seuls visés, la numérisation menace également beaucoup d'emplois que l'on pensait hors d'atteinte, comme les fonctions administratives. Désormais, l'ouvrier peu qualifié n'est plus le seul à subir des licenciements pour cause d'automatisation de son emploi. Les personnes qualifiées ont, elles aussi, une épée de Damoclès au-dessus de la tête.

Il convient dès lors de se poser quelques questions sur les conséquences de la nouvelle vague technologique. Y aura-t-il toujours assez de travail pour tout le monde ? Quelles solutions

¹³¹ « Le développement d'une intelligence artificielle complète pourrait mettre fin à la race humaine. Les humains, qui sont limités par une lente évolution biologique, ne pourraient pas rivaliser, et seraient dépassés ». BBC : <http://www.bbc.com/news/technology-30290540>

apporter pour limiter les pertes d'emplois ? Que nous enseigne l'histoire des précédentes révolutions industrielles ?

4.2 Définition

Selon la définition du Larousse, l'automatisation est « l'exécution totale ou partielle des tâches techniques par des machines fonctionnant sans intervention humaine »¹³².

La robotisation est donc à distinguer de l'automatisation. Les robots sont des outils « légers et collaboratifs aux tâches humaines par opposition aux infrastructures lourdes de mécanisation et/ou d'automatisation déconnectés de l'humain »¹³³. En outre, les robots sont des « solutions flexible, reconfigurable, et pouvant s'intégrer dans les infrastructures existantes en bonne collaboration avec les opérateurs humains »¹³⁴.

La numérisation est la conversion des flux d'informations quel que soit son support en format numérique¹³⁵. Selon l'OCDE, l'économie numérique regroupe « l'ensemble de ce que l'on appelle les secteurs des TIC¹³⁶ »¹³⁷.

4.3 Les révolutions technologiques au cours de l'histoire

De tout temps, les progrès techniques dans le milieu du travail ont été diabolisés et considérés comme une source de perte d'emplois¹³⁸. Au 19^{ème} siècle, les luddites, nom donné aux ouvriers hostiles au progrès dans l'industrie des métiers à tisser, détruisaient ces machines

¹³² Larousse définition automatisation.

¹³³ MOULY, B., « le défi de la transition robotique dans la logistique », dans *Logistique magazine*, n° 308, avril 2016, p. 19.

¹³⁴ BERGER, R., éd., *Think act, des robots et des hommes, pour une vision confiante de la logistique 2025*, Paris, 2016, p. 3.

¹³⁵ CEFORA, *La révolution technologique, l'impact de l'automatisation, de la numérisation et de la robotisation sur le marché du travail, le monde de l'entreprise et les emplois*, s.d.n.l., p. 4.

¹³⁶ TIC : technologies de l'information et de la communication.

¹³⁷ *Belgium 2.0, vers une transformation numérique de l'économie réussie : le rôle des infrastructures à haut débit et d'autres éléments*, p. 11.

¹³⁸ LE RU, N., « l'effet de l'automatisation sur l'emploi : ce qu'on sait et ce qu'on ignore », dans *France stratégie*, juillet 2016, n° 49, p. 2.

« persuadés qu’elles leur prendraient leur travail »¹³⁹. Ce courant de contestation est de retour sous la forme d’un néo-luddisme réfractaire aux nouvelles technologies¹⁴⁰.

Cependant, nous avons survécu à la révolution industrielle. Les effets attendus de cette révolution n’ont pas provoqué de crise majeure sur le marché du travail. « Le travail qui était autrefois effectué par des artisans a été scindé en séquences plus petites et très spécialisées. Aussi fallait-il moins de compétences, mais plus de travailleurs... »¹⁴¹. L’évolution industrielle qui a perduré après le 19^{ème} siècle a été une source d’augmentation de productivité, de salaire, de consommation, d’emplois et de meilleures conditions de travail¹⁴².

Toutefois, la nouvelle vague technologique nous laisse à penser qu’elle sera bien différente de ce que nous avons connu jusqu’ici. Et pourrait déclencher une crise sans précédent sur le marché de l’emploi.

La révolution que nous appellerons numérique – « et leurs applications à travers la robotisation, l’automatisation et l’intelligence artificielle »¹⁴³ – touche les emplois les moins qualifiés, mais également de qualification intermédiaire, faisant craindre une vague de « chômage technologique »¹⁴⁴.

4.4 Conséquences de la révolution numérique

4.4.1 Gains et avantages pour les entreprises

La mise en place de robots dans les industries sera facilitée par la baisse du coût complet¹⁴⁵ par unité. En effet, ce coût complet est à l’heure actuelle aux alentours de 100-110 000 € et ce chiffre ne fait que baisser¹⁴⁶. Les pronostics annoncent que d’ici 2020, le coût complet d’une

¹³⁹ CEFORA, *op.cit.*, p. 2.

¹⁴⁰ LE RU, N., *op. cit.*, p. 2.

¹⁴¹ CEFORA, *op. cit.*, p. 2.

¹⁴² *Ibidem*.

¹⁴³ LE RU, N., *op. cit.*, p. 2.

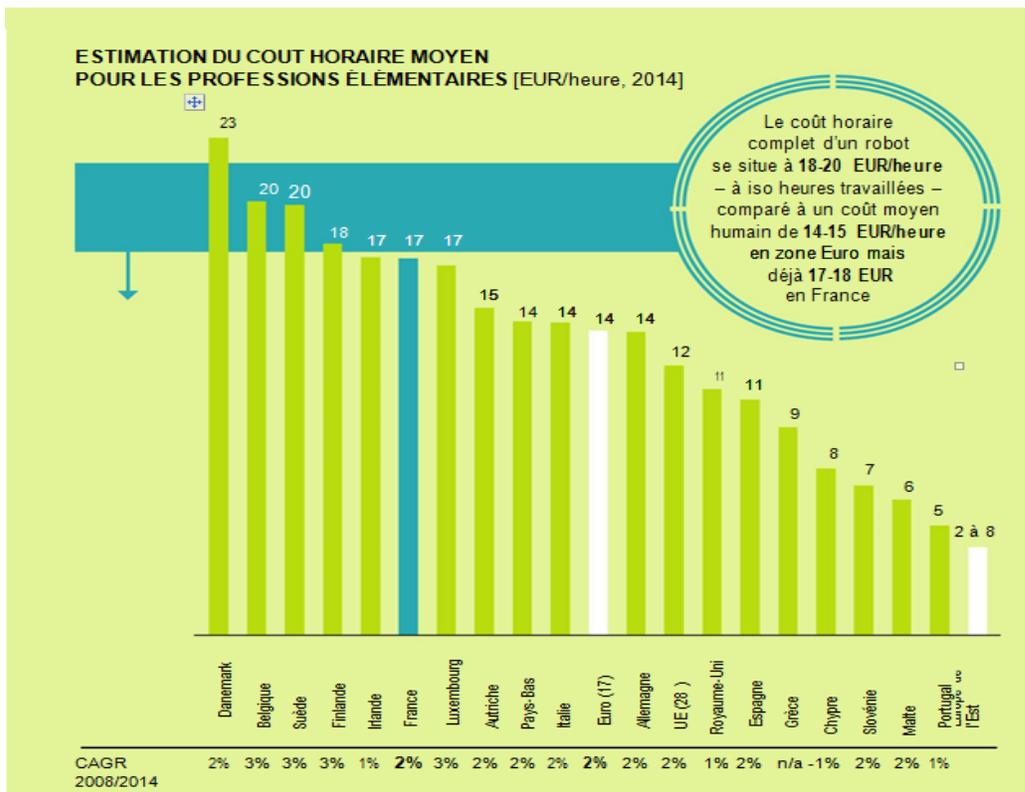
¹⁴⁴ *Ibidem*.

¹⁴⁵ Coût complet : « inclut l’équipement [...], l’environnement (marquage, sécurité, adaptation de l’entrepôt... [...]), le coût système [...], la gestion de projet [...], et les coûts de maintenance et d’énergie » dans BERGER, R., éd., *op. cit.*, p. 4.

¹⁴⁶ BERGER, R., éd., *op. cit.*, p. 4.

unité devrait se situer en dessous des 100 000 €¹⁴⁷. Le marché voit arriver des « solutions low-cost développées par des spin-off d’institut de recherche ou start-up (Rethink, Fetch,...) plus agiles et cherchant davantage à créer une rupture sur le marché »¹⁴⁸.

Comme le montre le tableau ci-dessous, le gain du coût horaire entre un robot et un humain incite à robotisation, surtout dans les pays où le coût de la main-d’œuvre est très élevé comme la Belgique¹⁴⁹.



Source : Eurostat, analyse Roland Berger

En ce qui concerne le gain de productivité, le robot ne connaissant pas de fatigue, il est capable de travailler en continu. Cependant, nous pouvons constater que les secteurs déjà fortement robotisés ne fonctionnent pas 24/24H, pour cela il faudrait que la demande suive

¹⁴⁷ *Idem*, p. 6.

¹⁴⁸ *Idem*, p. 4 et 6.

¹⁴⁹ *Idem*, p. 5.

l'offre¹⁵⁰. Il est toutefois indéniable que la productivité d'une entreprise s'en trouvera améliorée. Le tableau ci-dessous en est un exemple. Il montre le gain de productivité en augmentation de 25 à 70% grâce à trois véhicules guidés automatisés.

EXEMPLES DE GAINS DE PRODUCTIVITÉ D'AGV (Automated Guided Vehicles)

TOYOTA - PICK & GO

Adaptation d'un transpalette standard pour déplacer les palettes et assister l'opérateur dans la préparation.

PRODUCTIVITE :
+25% (industriel) / fabricant
 60 à 100% (selon usage)

ROI annoncé : **< 36 mois**

Gain énergie : **-7%**

Gain de stockage : **-30 à 40%**

Prix : **60 à 90 kEUR**

BALYO

Kit d'automatisation de chariot standard géo guidé, en mesure de charger/décharger et déplacer une palette.

PRODUCTIVITE :
+60% à + 70%

ROI annoncé : **< 18 mois**

Prix : **90 kEUR**

KIVA / SCALLOG

Système de porte-rack se déplaçant dans l'entrepôt pour acheminer les produits vers le préparateur humain.

PRODUCTIVITE :
+20% à +40%

ROI annoncé : **24-36 mois**

Gain de stockage : **jusqu'à -30%**

Prix : **25-35 kEUR (estimation)**

Source : industriels, presse

Les avantages de la robotisation sont nombreux. Premièrement, la fin des métiers dit pénibles et dangereux où l'homme se retrouve en contact avec des produits chimiques, polluants - réduira le coût que les maladies liées au travail engendraient¹⁵¹. Deuxièmement, l'augmentation de la productivité, la baisse du coût de la robotisation, l'allongement de la durée de vie des robots, le gain de rapidité, la diminution des coûts salariaux, tous ces facteurs ne peuvent qu'augmenter le chiffre d'affaire des entreprises ayant investi dans la robotisation¹⁵². Troisièmement, un autre point peu pris en compte est l'amélioration de l'image des entreprises misant sur les nouvelles technologies¹⁵³. Le géant Amazon en est un bel

¹⁵⁰ *Idem*, p. 7.

¹⁵¹ BERGER, R., éd., *op. cit.*, p. 10.

¹⁵² *Idem*, p. 5 et 10.

¹⁵³ BERGER, R., éd., *op.cit.*, p. 10.

exemple, souvent critiqué par les conditions de travail de ses employés. Le remplacement par des unités de robots met fin à cette mauvaise image.

4.4.2 Gains et avantages pour les Hommes

S'il y a un domaine où les nouvelles technologies ont pris de l'avance, c'est dans celui de l'assistance et des soins médicaux. Ce n'est un secret pour personne que la population européenne est vieillissante, et pour pallier le manque de main-d'œuvre à laquelle l'Europe va faire face, les robots offrent une bonne alternative. Nombre de maisons de repos et de centres pour personnes handicapées ont passé le cap et ont déjà fait l'acquisition d'un robot humanoïde¹⁵⁴.

La Belgique n'est pas à la traîne face à ses voisins ; le CHR de la Citadelle de Liège a acquis trois robots pour les « services de réhabilitation, de gériatrie et de pédiatrie »¹⁵⁵, ainsi qu'un robot pour accueillir les patients. En outre, « l'école bruxelloise d'enseignement supérieur dans le domaine de la santé et des soins infirmiers a acquis un robot pour préparer ses étudiants au futur »¹⁵⁶.

L'objectif étant de permettre aux personnes âgées de rester autonomes le plus longtemps possible. Pour se faire, trois axes ont été envisagés :

Premièrement, les nouvelles technologies (NTIC) de l'information et de la communication, c'est-à-dire les smartphones, tablettes, pc, applications etc., assureront le suivi des patients atteints de maladies chroniques comme le diabète, mais également des personnes âgées pour leur permettre de rester autonomes et indépendantes¹⁵⁷. Deuxièmement, la domotique apportera aussi plus d'autonomie. Ces premières tâches, qui visaient « l'amélioration du confort, de gestion d'énergie et de sécurité [...] (thermostats, capteurs de mouvement, alarmes...) »¹⁵⁸, se tournent désormais vers « la gestion informatisée de l'environnement »¹⁵⁹.

¹⁵⁴ ALMAU, N. et AMBOLDI, V., « Votre nouveau collègue est un robot : non, vous ne rêvez pas ! », dans *CEPAG*, décembre 2016, p. 2.

¹⁵⁵ *Ibidem*.

¹⁵⁶ *Ibidem*.

¹⁵⁷ ALMAU, N. et AMBOLDI, V., *op. cit.*, p. 3.

¹⁵⁸ *Ibidem*.

Troisièmement, un robot d'assistance a été développé en Flandre, Zora, acronyme pour *Zorg Ouderen Revalidatie en Animatie*¹⁶⁰. C'est ce robot humanoïde, également appelé cobotique, que possède le CHR de la citadelle de Liège, pour l'aide aux soins et revalidation en gériatrie¹⁶¹.

Une autre forme de robot est également en train de voir le jour, les exosquelettes¹⁶². Cependant, toutes ces aides que nous venons de voir et qui augmenteraient l'autonomie et l'indépendance des seniors et personnes handicapées, ne sont pas encore ou peu accessibles aux particuliers. Toutefois, c'est un domaine en pleine expansion et qui concernera une large part de la population dans un avenir proche. Enfin, les nouvelles technologies auront un impact positif sur les conditions de travail de l'homme. Les robots diminueront la pénibilité de certaines professions : « déplacer les patients, éviter d'entrer en contact avec des produits dangereux [...], éviter les déplacements inutiles [...] »¹⁶³.

4.5 Les désavantages

4.5.1 40% de pertes d'emplois ?

Selon les études les plus alarmantes, 40% des emplois devraient disparaître dans l'Union Européenne à cause de la quatrième vague industrielle¹⁶⁴ (nouvelles technologies). Les métiers du secteur de la logistique sont les plus touchés avec 1,5 million de pertes dans 10 ans pour la main-d'œuvre la moins qualifiée¹⁶⁵. Comme le précise l'étude du cabinet de conseil européen Roland Berger : « l'amélioration des techniques de préhension, les solutions mises sur le marché sont à la fois moins chères et plus performantes. La réduction du temps d'intégration s'accélère également. La machine apprend en répliquant les mouvements humains, puis continue d'apprendre de ses propres erreurs. Cette évolution vers l'apprentissage, parce que moins technique, permettra de rendre la technologie accessible à des entreprises de taille modeste. Cette accessibilité annonce une robotisation plus systématique et distribuée que celle

¹⁵⁹ *Idem*, p. 2.

¹⁶⁰ « Soins, Revalidation et Animation pour personnes âgées »

¹⁶¹ ALMAU, N. et AMBOLDI, V., *op. cit.*, p. 2.

¹⁶² *Idem*, p. 4.

¹⁶³ ALMAU, N. et AMBOLDI, V., *op. cit.*, p. 5.

¹⁶⁴ Les trois premières révolutions industrielles sont respectivement le moteur à vapeur, le moteur à explosion et l'informatique.

¹⁶⁵ MOULY, B., *op. cit.*, p. 22.

qu'a connue l'industrie »¹⁶⁶. Tous ces avantages qu'ont les robots sur les humains conduiront les entreprises, industries, commerces à prendre le tournant de la robotisation s'ils veulent survivre à cette évolution technologique et rester des leaders sur le marché¹⁶⁷.

Comme le souligne l'OCDE, « l'intelligence artificielle (IA) et le développement du numérique remettent en question les emplois hautement répétitifs »¹⁶⁸. Les métiers les plus menacés en Europe sont ceux de la distribution, de la manufacture et de la logistique¹⁶⁹. Toujours selon l'OCDE (graphique ci-dessous) l'on peut aussi constater que la demande pour des travailleurs de niveau intermédiaire est en forte baisse¹⁷⁰.

¹⁶⁶ BERGER, R., éd., *op. cit.*, p. 6.

¹⁶⁷ MOULY, B., *op. cit.*, p. 18.

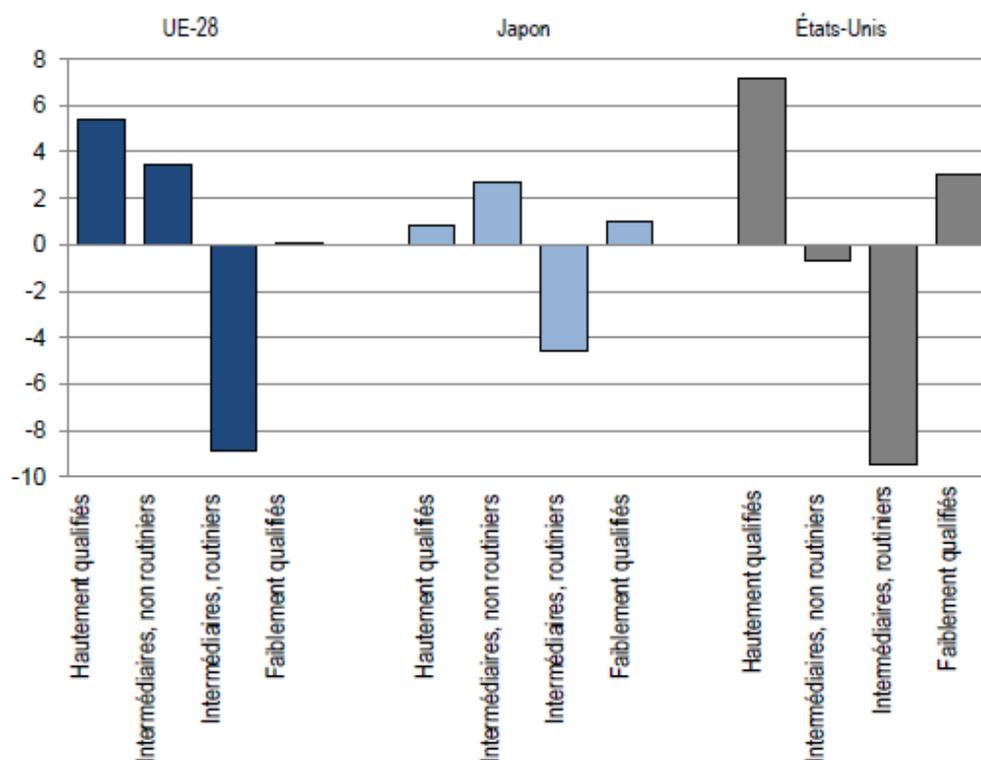
¹⁶⁸ OCDE (2016), « Automatisation et travail indépendant dans une économie numérique », *Synthèses sur l'avenir du travail*, Editions OCDE, Paris, p. 1.

¹⁶⁹ MOULY, B., *op. cit.*, p. 23.

¹⁷⁰ OCDE (2016), *op. cit.*, p. 1.

Graphique 1. Polarisation du travail dans l'Union européenne, au Japon et aux États-Unis

Évolution en points de pourcentage des parts dans l'emploi par catégorie professionnelle, 2002-2014



Source : Calculs de l'OCDE fondés sur l'EFT-UE, l'enquête japonaise sur les forces de travail et l'enquête démographique de l'Office fédéral des statistiques du travail des États-Unis (BLS Current Population).

Les grandes craintes de cette nouvelle vague sont qu'elle ne concerne pas seulement les emplois peu qualifiés et répétitifs, elle menace également des secteurs que l'on pensait hors de portée de l'automatisation¹⁷¹. Diverses études telles que celle d'Osborne et Frey suggèrent que près de la moitié des emplois seront numérisés et robotisés dans une quinzaine d'années¹⁷².

¹⁷¹ *Idem*, p. 2.

¹⁷² FREY, C. B., et OSBORNE, A. A., « The futur of employment : How susceptible are jobs to computerisation? » dans *Oxford Martin School Working paper*, septembre 2013.

L'étude de l'OCDE nous en apprend encore davantage sur les conséquences négatives des pertes d'emplois dues aux nouvelles technologies. Nous assistons à une polarisation des emplois et des salaires, d'un côté des emplois hautement qualifiés, très fortement rémunérés, et de l'autre, des emplois peu qualifiés ou intermédiaires, faiblement rémunérés¹⁷³. En outre, comme la demande pour les emplois de qualification intermédiaires diminue, les travailleurs de cette catégorie augmentent la pression sur les emplois de qualification inférieure¹⁷⁴.

Cette disparition des emplois de qualification intermédiaire est préoccupante car elle augmente les inégalités salariales en Europe et en Occident en général.

4.5.2 *Le danger des robots pour les humains*

Si la robotisation des métiers a des avantages sur la santé de l'homme, elle engendre également de nouveaux problèmes de sécurité et de santé. Même si les données sont insuffisantes sur le sujet, les nouveaux dangers sont facilement imaginables, comme « le risque de collision du robot avec l'homme, la projection de pièces ou métal fondu, le coincement, la reprise en mode manuel, les autres risques (brûlures,...) »¹⁷⁵.

Un autre point dont les études font peu de cas est la « charge mentale », liée au stress, qu'impliquent les interventions rapides lors des dysfonctionnements des robots¹⁷⁶. Malheureusement nous ne disposons à ce jour d'aucune donnée sur le sujet.

4.6 **Etude d'Osborne et Frey**

L'étude ayant eu le plus de retombées sur le remplacement de l'homme par la machine est celle de M.A. Osborne et de C. Frey. Elle concerne les Etats-Unis, mais a été appliquée à d'autres pays dont l'Europe par J. Bowles¹⁷⁷.

¹⁷³ OCDE (2016), *op. cit.*, p. 5.

¹⁷⁴ *Ibidem*.

¹⁷⁵ LESCARBEAULT G., *Impact de la robotique sur l'organisation du travail, l'emploi, l'économie, la santé et la sécurité au travail, dans Institut de recherche en santé et en sécurité du Québec*, 1986, p. 2.

¹⁷⁶ *Ibidem*.

¹⁷⁷ BOWLES J., « The computerisation of European jobs, who will win and who will lose from the impact of the new technology onto old areas of employment ? », dans *Bruegel*, le 24 juillet 2014 : <http://bruegel.org/2014/07/the-computerisation-of-european-jobs/>

Leur méthodologie repose sur l'analyse de deux domaines : « l'apprentissage des tâches par les machines et les robots mobiles »¹⁷⁸. Ensuite il fallait déterminer quelles tâches seraient « robotisables ». Pour cela ils ont divisé ces tâches en trois axes représentant différents degrés de robotisation : « l'importance de la perception et de la manipulation dans l'exécution de la tâche d'une part, l'importance de l'esprit de créativité dans l'exécution de la tâche d'autre part et l'importance de la gestion des liens sociaux »¹⁷⁹.

Leurs résultats sont assez alarmants puisque 47% des jobs aux USA sont susceptibles d'être automatisables. L'analyse menée par Bowles pour l'Union Européenne est encore plus préoccupante puisque selon lui 54% des emplois sont menacés¹⁸⁰.

4.7 Scénario plus optimiste

Des chercheurs¹⁸¹ travaillant pour l'OCDE ont établi les limites du travail de Frey et Osborne quant à sa méthodologie, qui gonfle excessivement le pourcentage d'emplois robotisables. Ils relèvent deux limites : la première, « les professions identifiées comme menacées par l'automatisation comportent souvent de nombreuses tâches difficilement automatisables »¹⁸². Deuxièmement, « toutes les personnes qui exercent une même profession ne réalisent pas exactement les mêmes tâches »¹⁸³.

L'équipe de chercheurs de l'OCDE propose dès lors une autre méthode pour définir le pourcentage d'emplois menacés par les nouvelles technologies. Au lieu de prendre comme mesure l'emploi, ils prennent comme point de mesure les tâches automatisables. De cette manière, « leur méthode leur permet alors de mesurer le risque d'automatisation de chaque emploi selon les tâches qui le composent »¹⁸⁴.

¹⁷⁸ BAERT, A. et LEDENT, P., « La révolution technologique en Belgique », dans *ING Economic Research*, 2015, p. 2.

¹⁷⁹ *Ibidem*.

¹⁸⁰ BOWLES, J., *op. cit.*

¹⁸¹ ARNTZ, M., GREGORY, T. et ZIERAHN, U., « The risk of automation for jobs in OECD countries : A comparative analysis », in : *OECD Social, Employment and Migration, Working papers*, 2016, n° 189.

¹⁸² LE RU, N., *op. cit.*, p. 2.

¹⁸³ *Ibidem*.

¹⁸⁴ LE RU, N., *op. cit.*, p. 2.

D'après cette nouvelle analyse, seuls 9% des métiers sont automatisables aux USA¹⁸⁵. Cette disproportion s'explique d'une façon très simple, l'étude d'Osborne et Frey n'a pas pris en compte certains aspects de divers métiers comme la relation avec le client et bien d'autres tâches difficilement automatisables. Et pour un même emploi, les tâches peuvent être très différentes et se transformer en fonction de l'évolution du métier¹⁸⁶. Cette étude oublie que la plupart des métiers ne sont pas figés et leur évolution est constante en fonction des nouvelles technologies d'une part, et des nouveaux besoins d'autre part.

En outre, un autre chercheur, D. Autor¹⁸⁷, pense également que les hommes ont encore des privilèges par rapport à la machine. Nous disposons selon lui des avantages « en terme d'interactions sociales, d'adaptabilité, de flexibilité et de capacité à résoudre des problèmes »¹⁸⁸. Deux simples questions ont donc été posées aux salariés français. La première : « Votre rythme de travail vous est-il imposé par une demande extérieure (clients, public) obligeant à une réponse immédiate ? »¹⁸⁹. La deuxième : « Vous recevez des ordres, des consignes, des modes d'emploi. Pour faire votre travail correctement, est-ce que : vous appliquez strictement les consignes ? »¹⁹⁰.

Les résultats sont interpellants, 40% des emplois en France ne sont pas automatisables, puisque les travailleurs doivent parfois contourner les consignes pour répondre efficacement à une demande. Et seulement 15% des travailleurs ont un emploi fortement automatisable, « leur emploi consiste à appliquer strictement des consignes et leur rythme de travail n'est pas imposé par la satisfaction immédiate de la demande des clients »¹⁹¹.

La désindustrialisation que l'Europe de l'Ouest a déjà connue, limitera incidemment les pertes d'emplois quand la nouvelle vague technologique arrivera, dans une quinzaine, voire

¹⁸⁵ *Ibidem*.

¹⁸⁶ OCDE (2016), *op. cit.*, p. 3.

¹⁸⁷ AUTOR, D., « Why there are still so many jobs ? The history and future of workplace automation », *In : The Journal of Economic Perspectives*, vol. 29, n°3.

¹⁸⁸ LE RU, N., *op. cit.*, p. 3.

¹⁸⁹ *Ibidem*.

¹⁹⁰ *Ibidem*.

¹⁹¹ *Idem*, p. 4.

une dizaine d'années¹⁹². En outre, nous observons actuellement une adaptation des emplois en fonction des évolutions de la société et de l'économie¹⁹³.

Les nouvelles technologies induisent également la création de nouveaux emplois. Tout d'abord, de nouveaux métiers en rapport direct avec ces nouvelles technologies, mais aussi grâce aux nouveaux besoins de consommation produits par ces nouveautés, comme les télécoms. Et enfin, « l'automatisation, comme tout progrès technique, peut créer des emplois par des effets macroéconomiques »¹⁹⁴. En résumé, l'automatisation permet une hausse de la productivité, qui elle-même entraîne une baisse des prix de vente, ainsi qu'une hausse des salaires, qui eux-mêmes se traduisent par une hausse du pouvoir d'achat et des investissements, ce qui aura des répercussions sur la création d'emplois¹⁹⁵.

4.8 Le cas de la Belgique

Nous allons maintenant aborder plus précisément la situation en Belgique, sommes-nous prêts pour prendre le tournant de la nouvelle vague technologique ? Quels sont nos points faibles et nos points forts ? Quelle politique devons-nous envisager pour limiter les pertes d'emplois ?

ING¹⁹⁶ a réalisé une étude sur les pertes d'emplois occasionnées par les nouvelles technologies en Belgique. Les auteurs de cette étude se sont inspirés de la méthodologie d'Osborne et Frey. Leurs résultats annoncent 49% d'emplois robotisés en Belgique, dont 35% « ont une probabilité élevée (supérieure à 70%) d'être robotisés »¹⁹⁷. Les emplois les plus touchés en Belgique sont « les employés de bureau, les vendeurs dans les magasins et les aides ménagères »¹⁹⁸.

¹⁹² LE RU, N., *op. cit.*, p. 4.

¹⁹³ *Ibidem*.

¹⁹⁴ *Idem*, p. 7.

¹⁹⁵ *Ibidem*.

¹⁹⁶ BAERT, A. et LEDENT, P., *op. cit.*, 2015.

¹⁹⁷ *Idem*, p. 1.

¹⁹⁸ *Ibidem*.

Comme nous l'avons vu précédemment, la méthodologie d'Osborne et Frey a de nombreuses lacunes et n'est pas très représentative des réels bouleversements que va connaître le marché de l'emploi suite à l'évolution des technologies. La Belgique s'étant fortement désindustrialisée comme la France et d'autres pays de l'Europe de l'Ouest, il est peu probable que les pertes d'emplois soient de l'ordre de 49%.

Cependant les précédentes études ne prenaient pas en compte la numérisation et les NTIC (nouvelles technologies de la communication et de l'information), elles se basaient surtout sur la robotisation. Et dans ce domaine, la Belgique possède un niveau moyen de développement des NTIC, si l'on se base sur l'ensemble des pays membre de l'Union Européenne¹⁹⁹.

En 2014, le Conseil central de l'Economie suivant les conseils du Comité consultatif pour les télécommunications à l'économie et à la société, a commandé un rapport dont l'objectif est « d'approfondir davantage la thématique relative au rôle et à l'importance de la numérisation pour une transformation réussie de l'économie »²⁰⁰.

Cette étude nous renseigne sur l'étendue du réseau des NTIC en Belgique, sur nos infrastructures, nos points faibles, les améliorations à apporter et surtout les objectifs à atteindre pour limiter et prévenir les dégâts.

Le premier point développé est celui de la nécessité de préparer le pays à la nouvelle vague technologique. Comme le souligne le rapport : « dans l'optique d'une croissance économique et de l'emploi, il importe dès lors que la Belgique soit suffisamment préparée à la prochaine vague de technologies numériques telles que la communication mobile, les médias sociaux, les applications « cloud », les Big Data, l'Internet des objets [...] Pour les autorités, il serait utile d'avoir une vision des gagnants et des perdants du processus de numérisation, afin de pouvoir ainsi en adoucir l'impact négatif »²⁰¹.

¹⁹⁹ *Belgium 2.0, vers une transformation numérique de l'économie réussie, op. cit.*, p. 6.

²⁰⁰ *Idem*, p. 4.

²⁰¹ *Idem*, p. 5.

En effet, les nouvelles technologies peuvent être une opportunité à saisir pour faire progresser l'économie et augmenter la prospérité et le bien-être social des habitants. Les évolutions technologiques ont souvent montré au cours de l'histoire que le refus des nouveautés et progrès conduit à un ralentissement de l'économie²⁰².

Les nouvelles technologies de la communication et de l'information ne sont pas suffisamment développées – aussi bien en terme de production que d'utilisation²⁰³ – en Belgique, en ce qui concerne les entreprises, les consommateurs et les autorités. Or, l'OCDE parle d'une « économie de l'abondance », c'est-à-dire que les NTIC, mais surtout le haut débit qui permet de développer les NTIC, sont source de croissance et d'emplois²⁰⁴.

Cependant, même si la Belgique a beaucoup investi dans son réseau haut débit, qui est un des meilleurs d'Europe, cela n'a pas conduit à une augmentation de la croissance et des emplois parce que cet investissement doit s'accompagner d'innovations, de qualifications et de connaissances²⁰⁵.

L'objectif de la Belgique dans un avenir proche est donc de préparer le pays aux nouvelles technologies comme la numérisation, les NTIC et la robotisation pour pouvoir conserver sa prospérité et son bien-être social²⁰⁶. Comme le fait si bien remarquer la *Silicone Valley* : « *the winner take all* », il est dès lors primordial de se positionner comme un des *leaders* européens, les opportunités profitant toujours aux « *First movers* » et « *earls adopters* »²⁰⁷.

En ce qui concerne les infrastructures belges, nous possédons la meilleure couverture pour le haut débit en Europe. Ce n'est pas un argument pour diminuer les investissements dans les infrastructures, devant sans cesse être améliorées²⁰⁸. Notamment le passage à la fibre optique qui permettra encore d'augmenter le débit²⁰⁹. Toutefois, le prix des abonnements pour obtenir

²⁰² BAERT, A. et LEDENT, P., *op. cit.*, p. 1.

²⁰³ *Belgium 2.0, vers une transformation numérique de l'économie réussie, op. cit.*, p. 6.

²⁰⁴ *Ibidem*.

²⁰⁵ *Idem*, p. 8.

²⁰⁶ *Idem*, p. 12.

²⁰⁷ *Idem*, p. 15.

²⁰⁸ *Idem*, p. 28.

²⁰⁹ *Idem*, p. 30.

ce haut débit est également un des plus chers des membres de l'Union, ce qui est un frein au développement des entreprises spécialisées dans les NTIC. Or, le prix et la qualité du haut débit influencent grandement son utilisation, les innovations, et la consommation²¹⁰.

En somme, les nouvelles technologies sont très mal utilisées en Belgique, que ce soit par les entreprises, les particuliers (consommateurs) et les autorités publiques²¹¹. De plus, la législation n'est pas adaptée à l'arrivée des NTIC, et la freine d'une certaine manière. Il convient donc au politique de préparer les infrastructures de demain, d'assouplir les règles existantes afin de permettre le développement des NTIC, de miser sur les qualifications et axer l'enseignement à leur connaissance et leur utilisation²¹².

²¹⁰ *Idem*, p. 32 et 33.

²¹¹ *Idem*, p. 39.

²¹² *Belgium 2.0, vers une transformation numérique de l'économie réussie, op. cit.*, p. 41-45.

Conclusion

5. Une fausse bonne idée

Que peut-on retenir du revenu de base. Nous considérons cette idée comme étant intéressante car elle pousse à la réflexion sur notre modèle social, notre société, notre organisation du travail, le chômage, et la place qu'occupe le travail dans nos vies. Cependant, l'enfer est pavé de bonnes intentions. Si toutes les idées défendues par le revenu de base ne sont ni fausses, ni erronées – nous en retiendrons surtout la possibilité du filet de sécurité permettant à tout individu de se lancer bien plus sereinement dans le monde de l'auto-entrepreneuriat – il faut se méfier d'idées qui semblent bonnes, sous le couvert de la modernité et du progressisme, mais risquent d'aggraver encore plus les problèmes actuels.

Car l'une des grandes questions de notre temps est l'augmentation totalement extraordinaire des inégalités mondiales. Cette question est réellement problématique. Elle entraîne aussi bien des problèmes d'ordre politiques – apparition de multinationales devenant plus puissantes que des Etats, évasion fiscale massive estimée, par le FMI, à 650 milliards de dollars en 2015 – qu'économiques. Déjà en 2014, cette question avait suscité l'émoi au sein du FMI – que l'on ne peut guère suspecter de promouvoir des politiques économiques marxiste-léniniste et encore moins keynésienne. En effet, après plusieurs publications sur la question des inégalités, le FMI concluait que les inégalités nuisent gravement au développement économique et à la croissance²¹³. En bref, le FMI remet en cause les théories du ruissellement économique, et admet que répartir les richesses de manière inéquitable en diminuant la part du plus grand nombre – et surtout des classes moyennes – ralentit la croissance économique par la baisse de la consommation.

²¹³ « The Fund has recognized in recent years that one cannot separate issues of economic growth and stability on one hand and equality on the other. Indeed, there is a strong case for considering inequality and an inability to sustain economic growth as two sides of the same coin ». OSTRY J. D., BERG A, TSANGARIDES C. G. « Redistribution, Inequality, and Growth », *In IMF Staff discussion note*, avril 2014. <http://www.imf.org/en/Publications/Staff-Discussion-Notes/Issues/2016/12/31/Redistribution-Inequality-and-Growth-41291>

Si la recherche de l'égalité parfaite entre tous est impossible, mettre un frein à la croissance des inégalités est une nécessité pour retrouver un cycle de croissance vertueux. Nous élaborerons plus loin des pistes de réflexions sur ces problématiques.

5.1 L'histoire d'une idée

L'idée du revenu de base n'est pas aussi ancienne que ce que certains le prétendent – tels que Philippe Van Parijs, Mylondo, Defeyt, l'expliquent. En effet, pour les partisans du revenu de base, l'idée originelle date de l'année de parution de *l'Utopie* de Thomas More. Or, nous pensons avoir assez démontré, en retournant dans les textes, que Thomas More ne s'est jamais exprimé sur un quelconque revenu de base accordé à tous. Sa pensée a donc été pervertie par les défenseurs du revenu de base afin de se donner une historicité, de se pourvoir d'une légitimité historique. C'est également le cas pour Vives, un autre penseur humaniste, contemporain de Thomas More, bien qu'il soit considéré comme le vrai père de l'idée du revenu de base. Ensuite, vient le tour de Paine qui dans son ouvrage *Justice agraire*, est considéré comme ayant contribué à faire évoluer la cause.

Cependant à la lecture attentive de ses écrits, nulle question de revenu de base, mais de capital offert à toutes personnes afin de le faire fructifier. Par contre, les penseurs de la branche des socialistes utopistes du 19^{ème} siècle sont plus en phase avec l'idée contemporaine du revenu de base. Par la suite, l'idée du revenu de base s'est clairement développée, premièrement aux États-Unis puis en Europe, lors des années 1980, époque où la critique de l'économie keynésienne battait son plein. Lorsque l'on étudie les textes d'époque des promoteurs de l'allocation universelle, comme Van Parijs, nous nous retrouvons face à des textes dont les idées sont en phase avec leur temps, c'est à dire néolibérales. Ces derniers vantent les mérites de la dérégulation du marché du travail, de la déréglementation tout azimut, et de la suppression de la sécurité sociale, trop complexe et coûteuse, surtout en ces périodes de crises économiques.

5.2 La robotisation et l'intelligence artificielle

La robotisation est un sujet qui divise la communauté académique. En effet, plusieurs études démontrent que plus de la moitié des emplois est robotisable/numérisable. Cependant, les méthodologies employées sont fort critiquables. Partant du principe qu'une tâche répétitive d'un employé est facilement remplaçable, certains chercheurs n'hésitent pas à écrire que l'entièreté des tâches de l'employé l'est tout autant ; sans prendre en compte dans leurs équations les rapports humains, la créativité de l'homme, sa flexibilité, sa capacité à agir instantanément afin de résoudre des problèmes imprévus. Les études les plus sérieuses sur ce sujet, prenant en compte toutes les tâches composant les métiers, démontrent que seulement 10 à 15% des jobs sont voués à disparaître, au profit de la machine.

Comme nous l'avons vu, la Belgique possède des atouts : elle possède de très bonnes infrastructures, ainsi que le meilleur haut débit internet d'Europe. Néanmoins, notre pays souffre de lacunes dans de nombreux domaines : telles que la législation, le manque de volonté politique en matière d'e-administration. Alors que nos investissements dans le numérique devraient permettre un développement économique, les coûts trop élevés des abonnements internet freinent le développement des innovations dans les domaines des nouvelles technologies. Nous sommes donc forcés de subir l'arrivée de ces NTIC, à la place d'en être les initiateurs.

En définitive, le risque de la robotisation des emplois est exagéré par plusieurs études. Ces dernières ont fait naître un sentiment d'insécurité concernant la fin du travail. L'argument principal des partisans du revenu de base est de fournir un moyen de subsistance à tous les nouveaux sans-emplois que prédisent les études sur la robotisation. Cependant cet argument est remis en cause par les dernières études scientifiques sur le sujet.

5.3 Conclusion sur les critiques du revenu de base

La pauvreté est un problème éminemment important. Dans nos pays riches, il est désolant de voir des individus réduits à quémander dans les rues. Il est évident que ce seul fait démontre que les divers systèmes de protections ne peuvent couvrir l'entièreté de la population. Oui, la

situation des exclus d'une vie normale et digne est un des problèmes qui rongent notre société. Oui, pouvoir se loger, se soigner, se nourrir sont des droits inaliénables et l'on ne devrait tout simplement pas transiger avec ces principes. Oui, l'autonomie et l'émancipation des individus, la recherche de plus de libertés économiques sont également des sujets extrêmement importants. Mais tout cela peut se faire sans avoir besoin d'un revenu de base qui risque d'accentuer les problèmes.

Premièrement, le revenu de base lutterait contre la pauvreté, à la place de lutter contre les inégalités. En somme, il faut faire en sorte que les pauvres aient de quoi subvenir à une partie de leurs besoins primaires, à eux ensuite de chercher les 500 ou 600 euros restant pour dépasser le seuil de pauvreté. Un revenu de base très faible est vu comme une opportunité économique pour plusieurs penseurs du revenu de base. En effet, 450 euros d'allocation universelle permettrait de rendre acceptable l'idée de petits boulots d'indépendant précaire, par exemple : taxi chez Uber, cycliste chez Deliveroo, etc. Tout un programme... Toujours sur la question des rémunérations, un autre risque est de voir une stagnation, voire une diminution des salaires dans les pays où un revenu de base est implémenté. Les pressions économiques sur la législation concernant les droits des salariés seront décuplées, le salaire devenant un complément du revenu de base. D'ailleurs, un revenu de base ne pourrait-il pas être considéré comme étant un subside déguisé aux entreprises ? Enfin, une allocation universelle généreuse risque de conduire à une suppression massive de la sécurité sociale, supprimant ainsi les solidarités économiques et d'instaurer une individualisation forcenée de la santé et du chômage.

Deuxièmement, qu'advient-il de l'inflation ? Avec un revenu de base important, le risque est qu'une partie de la population bénéficiant d'une hausse du pouvoir d'achat, diminuerait le nombre d'heures prestées. La demande générale augmenterait, alors que l'offre s'amoindrirait. Dès lors, les prix des biens et des services augmenteraient naturellement, rendant caduc un système d'allocation universelle.

Troisièmement, une autre faille majeure dans leur argumentation concerne l'ambivalence du travail ainsi que la validité sociale du travail. Les défenseurs du revenu de base nient que tout

emploi est autonome et hétéronome. Ne voyant que les côtés hétéronomes, ils réfutent les multiples thèses expliquant que le travail est l'un des meilleurs moyens de s'intégrer dans la société et de s'épanouir. Naturellement, certains emplois possèdent plus de moments hétéronomes que d'autres, il faut donc tenter de réguler ce fait, par exemple en robotisant les tâches les plus avilissantes. La deuxième erreur économique est de considérer que la valeur se crée lors de toute activité humaine. Pour qu'il y ait création de valeur, il faut qu'il soit socialement validé soit par le marché, soit par la collectivité. Par exemple, en écrivant ce mémoire, je me suis activé, j'ai dépensé du temps et de l'énergie. Pourtant, je ne me serai pas enrichi. Par contre, si je décide de le commercialiser et qu'il répond à une attente du marché, la validation de mon travail sera actée. Toute activité auto-validée par l'individu, comme le proposent les partisans du revenu de base, permettrait plus de liberté en ce qui concerne la créativité artistique et les passions des individus, mais combien d'entre-elles seraient utiles économiquement pour la société ? Les partisans du revenu de base se fourvoient, nul revenu ou salaire ne peut exister, sans être, au préalable prélevé sur les revenus issus de la sphère de production monétaire.

En bref, les nouvelles sources de valeur économique provenant de toutes activités humaines n'existent pas. Tout financement d'un quelconque revenu de base, soit par suppression d'une partie de la sécurité sociale, soit par augmentation d'impôts, ou encore par une fiscalité ajustée, ne peut se faire sans passer par des prélèvements sur les revenus primaires, et donc, sur le travail.

Pour terminer, parlons encore une fois du financement d'un tel revenu en Belgique. Les sommes sont pharaoniques. Concernant le modèle de Philippe Defeyt (600 euros par mois), il faut plus de 100 milliards d'euros par an afin de le financer, soit 25% du PIB belge. Ce chiffre augmente encore avec le système de Georges-Louis Bouchez (1000 euros par mois pour les 18-67 ans, et 1600 euros pour les plus de 67 ans), environ 150 milliards d'euros, soit 37 % du PIB. Ces modèles, en plus d'être extrêmement coûteux dans l'exercice budgétaire du pays, ne visent pas exclusivement les plus défavorisés, mais l'entièreté de la population, et donc également,

des individus qui n'en ont pas besoin. Ne serait-il pas plus intéressant de ne se concentrer que sur les classes les plus précaires et les classes moyennes inférieures ?

5.4 Remarques supplémentaires

Certaines remarques n'ont pu être abordées dans ce travail. Pour les partisans du revenu de base, la suppression des différentes aides sociales, compensées par un revenu individuel et universel permettrait de diminuer la voilure de l'Etat en supprimant bon nombre de fonctionnaires – le besoin de contrôler les individus ayant disparu par la même occasion. Cette vision est surtout portée par les libéraux. Cependant, il faudra toujours des fonctionnaires, notamment en ce qui concerne le LIBER car le système de vérification fiscale se ferait tous les mois, et non plus annuellement. Ensuite, en ce qui concerne l'immigration. Nous n'en avons guère parlé, mais si un revenu de base est instauré de manière inconditionnelle et universelle, il faudra également réinstaurer des frontières afin d'éviter d'empêcher une augmentation non maîtrisée de l'immigration économique – aussi bien intra, qu'extra-européenne – sans quoi, le financement de ce revenu sera impossible à gérer.

De manière plus globale, nous avons fait le choix de considérer que les populations recevant un revenu de base continueraient de travailler, tout en diminuant et en aménageant leurs horaires, afin de maximiser leurs temps libres. Avec un revenu de base très généreux, il se pourrait également que, la peur du chômage et de la faim ayant disparue, ces populations soient plongées dans le désœuvrement le plus total. Dans une vision apocalyptique, écoles et universités pourraient être désertées, le savoir n'étant plus une considération économique et sociale pour réussir. Industries et entreprises le seraient tout autant, le travail conventionnel soit ne rapporterait pas assez, soit serait trop stressant, ardu, pénible. Nos sociétés plongeraient alors vers une forme d'« idiocratie », où des populations incultes et incapables, devenues amorphes, se contenteraient d'un revenu de base, dont l'objectif premier serait d'acheter la paix sociale.

5.5 Propositions alternatives pour l'avenir

Critiquer le revenu de base ne nous empêche pas d'être insatisfaits de la situation actuelle, et de nous laisser démunis. Nous pensons qu'il est possible de créer une société où le chômage et la précarité reculerait réellement. Voici succinctement nos projets d'avenir.

Premièrement d'un point de vue politique ; nous considérons que tout est une question de politique. Il faut réinstaurer une forme de néo-keynésianisme en politique économique. Comme expliquait Keynes – presque sous forme de boutade – embaucher des chômeurs pour creuser des trous, puis de les reboucher, ne crée aucune richesse, mais stimulerait l'économie, l'activité utile et le travail productif grâce aux revenus de ces nouveaux embauchés. En d'autres termes, revenir à une politique de demande, et cesser avec cette politique de l'offre qui ne porte pas ses fruits. La lutte contre les inégalités doit être également à l'ordre du jour. Nous ne pouvons plus nous permettre que quelques personnes possèdent autant que des milliards d'habitants – et que certaines familles deviennent plus riches et plus puissantes que les plus riches des Etats.

Deuxièmement, d'un point de vue économique ; poursuivre la réduction du temps de travail²¹⁴, afin que chacun puisse bénéficier d'un emploi. Cette mesure aurait deux conséquences positives : réduire le chômage tout en améliorant la qualité de travail. Il est difficilement concevable que nous vivions dans une société qui impose à certains une masse de travail en perpétuelle augmentation, et qui abandonne les autres à une oisiveté. Revoir le système de prélèvements et de redistributions pour garder notre niveau de sécurité sociale et donc de bien-être. Utiliser l'augmentation de la productivité pour soutenir les salaires et la sécurité sociale. Penser à un nouveau système d'imposition et de cotisation des entreprises misant sur l'automatisation, qui permettrait aux micro-travailleurs de ne pas cumuler plusieurs emplois et de pouvoir vivre de leur travail.

Troisièmement, d'un point de vue technologique ; créer un hub européen afin devenir le pôle des nouvelles technologies en contrôlant la création et la distribution des biens et des services

²¹⁴ OCDE (2016), *op. cit.*, p. 3.

dans le numérique. Nous devons absolument encourager la robotisation et non la freiner pour contrer les effets négatifs de cette dernière. Car, ce n'est qu'en devenant les leaders sur le marché que nous pourrons profiter des avantages qu'offre cette nouvelle révolution technologique. Pour ce faire, une réforme complète de l'enseignement est indispensable, afin que les prochaines générations soient à même de porter cette évolution numérique. En misant sur la formation aux nouvelles technologies dès le plus jeune âge et sur un enseignement de qualité, nous permettrons également aux travailleurs lésés, par l'arrivée de la robotisation, de se reconvertir et d'accéder à un métier qualifiant en rapport avec ces nouveautés.

Quatrièmement, d'un point de vue écologique ; développer et accélérer le développement de l'économie verte, et notamment dans un premier temps, *via* une transition énergétique plus verte, moins consommatrice en ressources naturelles. Cette révolution nécessitera des engagements et des actions sur le long terme, et demandera également d'énormes moyens afin de transformer nos économies traditionnelles. Car il est évident que nous ne pourrons pas poursuivre notre développement économique, en continuant de piller les précieuses ressources de la terre.

En définitive, le débat sur le revenu de base est loin d'être terminé. Nous avons pointés les arguments les plus souvent utilisés et nous en avons fait une critique raisonnée. Cependant, le revenu de base a le mérite de questionner notre modèle de société. Le revenu de base porte en son sein le principe de l'individualisation, faisant en sorte de fragmenter la société en agglomérat d'atomes isolés. Et ce n'est pas en laissant les individus isolés avec un tel revenu, directement mis en rapport avec le capitalisme mondialisé, sans plus aucune intervention étatique, que l'on transformera la société vers plus de justice et de démocratie.

BIBLIOGRAPHIE

- Monographies et ouvrages de synthèse

ALALUF M., *L'allocation universelle, nouveau label de précarité*, Bruxelles, Couleur Livre, 2014

ALLÈGRE G., *Comment peut-on défendre un revenu de base ?*, OFCE, décembre 2013.

ANDIREUX N. (Dir.), *Travail, emploi, numérique : les nouvelles trajectoires*, Conseil national du numérique, janvier 2016.

ATKINSON A., *Inégalités*, Paris, Seuil, 2016, p. 22.

Belgium 2.0, vers une transformation numérique de l'économie réussie : le rôle des infrastructures à haut débit et d'autres éléments, Conseil Central de l'Economie, 2016, s.d.n.l.

BERGER R., éd., *Think act, des robots et des hommes, pour une vision confiante de la logistique 2025*, Paris, 2016.

BLAIS F., *Un revenu garanti pour tous : introduction aux principes de l'allocation universelle*, Boréal, 2001.

BOUCHEZ G.-L., *L'aurore d'un monde nouveau, 10 débats pour changer l'Europe et la Belgique et pour moraliser la vie politique*, Marcinelle, édition du CEP, 2017.

BRESSON Y., *L'Après salariat : une nouvelle approche de l'économie*, Paris, Economica, 1984.

BRESSON Y., *Le Revenu d'existence ou la Métamorphose de l'être social*, 2010.

BRESSON Y., *Une clémente économie ; au-delà du revenu d'existence*, Paris, L'Esprit Frappeur, 2008.

CEFORA, *La révolution technologique, l'impact de l'automatisation, de la numérisation et de la robotisation sur le marché du travail, le monde de l'entreprise et les emplois*, s.d.n.l..

CHAMPAIN V., *Revenu universel : la question est-elle correctement posée ?*, Telos, 2016.

DEFEY P., *Un revenu de base pour chacun, plus d'autonomie pour tous*, 2016, pp. 1-11.

DONNAY P. (dir.), *Budget Économique, Prévisions économiques 2016-2017*, Etude du Bureau du Plan et de l'Institut des Comptes, Bruxelles, 2016.

DOURGNON J., *Revenu universel, Pourquoi ? Comment ?*, Paris, Les petits matins, institut Veblen, 2017.

FERRY J.-M., *L'Allocation universelle. Pour un revenu de citoyenneté*, Paris, Éditions du Cerf, 1995.

FRIOT B., *Émanciper le travail, entretiens avec Patrick Zech*, Paris, La Dispute, 2014.

FRIOT B., *Puissances du salariat*, nouvelle édition augmentée, Paris, La Dispute, 2012.

GORZ A., *Le socialisme difficile*, Paris, Le Seuil, 1967.

GORZ A., *Misères du présent, richesse du possible*, Paris, Galilée, 1997.

HARRIBEY J-M, MARTY C. (dir.), *Faut-il un revenu universel*, Les économistes atterrés, La fondation Copernic, Paris, Les Editions de l'Atelier, 2017.

JORIMANN A., KUNDIG B., *Le financement d'un revenu de base inconditionnel*, Zurich, Éditions Seismo, 2010.

KOENING G., DE BASQUIAT M., *LIBER, un revenu de liberté pour tous*, vol.2, Paris, Génération Libre, 2017.

LE NAIRE O., LEBON C., *Le revenu de base, une idée qui pourrait changer nos vies*, Paris, Actes Sud, 2017, p. 21

LESCARBEAULT G., *Impact de la robotique sur l'organisation du travail, l'emploi, l'économie, la santé et la sécurité au travail*, dans Institut de recherche en santé et en sécurité du Québec, 1986

LIEGEY V., *Un projet de décroissance. Manifeste pour une dotation inconditionnelle d'autonomie*, n.l, 2013.

LOWENSTEIN J.-C., *Problématique d'une allocation universelle*, s.l., 2012.

MEYER J., *Penser autrement : le revenu de base inconditionnel en tenant compte de l'emploi, de l'énergie et du système monétaire*, s.d.n.l.

MYLONDO B., *Des caddies et des hommes : consommation citoyenne contre société de consommation*, Paris, La Dispute, 2005.

MYLONDO B., *Ne pas perdre sa vie à la gagner : pour un revenu de citoyenneté*, Paris, Utopia, 2012.

MYLONDO B., *Pour un revenu sans conditions : garantir l'accès aux biens et services essentiels*, Paris, Utopia, 2012.

MYLONDO B., *Un revenu pour tous ! Précis d'utopie réaliste*, Paris, Utopia, 2010.

PAUGAM S., (dir.), *Repenser la solidarité*, Paris, PUF, 2007.

PIKETTY T., *Le capital au XXI^e siècle*, Paris, Seuil, 2013.

Pour un revenu de base universel, vers une société du choix, Mouvement Français pour un revenu de base, Paris, Edition du Détour, 2017.

Rifkin J., *La fin du travail*, Paris, la Découverte, 1996.

RIFKIN J., *La troisième révolution industrielle, comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde*, Paris, Les liens qui libèrent, 2012.

VAN DERBORGH Y., VAN PARIJS P., *L'Allocation universelle*, Paris, La Découverte, 2005.

- **Articles de revues, mélanges et actes de colloques**

« Le revenu de base désincite-t-il à travailler ? », sur le site de Controverse : http://controverases.mines-paristech.fr/public/promo14/promo14_G16/www.controverases-minesparistech-4.fr/_groupe16/indexb541.html?p=891

« Politique d'activation 2.0: Quelques notes sur l'expérience finlandaise d'un revenu de base Pulkka, Ville-Veikko » *Multitudes*, 2016, Vol.63(2), p.90.

ALMAU N., AMBOLDI, V., « Votre nouveau collègue est un robot : non, vous ne rêvez pas ! », in *CEPAG*, décembre 2016.

ANTONELLA CORSANI, « Quelles sont les conditions nécessaires pour l'émergence de multiples récits du monde ? Penser le revenu garanti à travers l'histoire des luttes des femmes et de la théorie féministe », in *Multitudes*, n°27, 2007.

ARNSPERGER C., « Revenu de base, économie soutenable et alternatives monétaires », in *L'Économie politique*, 2015, Vol.67(3), p.34

ARNTZ M., GREGORY T., ZIERAHN U., « The risk of automation for jobs in OECD countries : A comparative analysis », in *OECD Social, Employment and Migration, Working papers*, 2016, n° 189.

AUGAGNEUR F., « L'allocation universelle est-elle juste ? », in *Revue Projet*, février 2017.

AUTOR, D., « Why there are still so many jobs ? The history and future of workplace automation », In *The Journal of Economic Perspectives*, vol. 29, n°3.

BAERT A. et LEDENT P., « La révolution technologique en Belgique », in *ING Economic Research*, 2015

BENADHIRA Y (dir.) « Un salaire à vie, ça vaut mieux qu'un Revenu (de subsistance) Universel Garanti ! (Partie 3) », sur le site internet *Réseau Salariat*, janvier 2017, <http://www.reseau-salariat.info/80483a487f97bd54522976750d0b327f?lang=fr>

BENADHIRA Y (dir.) « Un salaire à vie, ça vaut mieux qu'un Revenu (de subsistance) Universel Garanti ! (Partie 2) », sur le site internet *Réseau Salariat*, janvier 2017, <http://www.reseau-salariat.info/0ac0ecad7a635b04db5aaa6c9705c7c0?lang=fr>

BOWLES J., « The computerisation of European jobs, who will win and who will lose from the impact of the new technology onto old areas of employment ? », in *Bruegel*, le 24 juillet 2014 : <http://bruegel.org/2014/07/the-computerisation-of-european-jobs/>

CLERC D., « Financer le revenu de base : les dangers du Liber », in *Alternatives Economiques, L'économie politique*, n°67, Juillet 2015.

COLLECTIF CHARLES FOURIER, « L'allocation universelle », in *La Revue Nouvelle*, n°4, avril 1988.

CORSANI A., « Quelles sont les conditions nécessaires pour l'émergence de multiples récits du monde ? Penser le revenu garanti à travers l'histoire des luttes des femmes et de la théorie féministe », in *Multitudes*, n° 27, 2007.

DEMAREST S., « Accessibilité financière aux soins de santé », in DRIESKENS S, GISLE L (éd.), *Enquête de santé 2013. Rapport 3 : Utilisation des services de soins de santé et des services sociaux*, WIV-ISP, Bruxelles, 2015

DOURGNON JULIEN, « La protection sociale française tend-elle vers un revenu de base ? » in *L'Économie politique*, 2015, Vol.67(3).

FREY C. B., OSBORNE A., « The futur of employment : How susceptible are jobs to computerisation? » in *Oxford Martin School Working paper*, septembre 2013.

FRIOT B., « Du plein emploi au plein salaire », in : *Le mensuel du SNESUP*, n°629, novembre 2014

GRAEBER D., « Why Capitalism Creates Pointless Jobs », in *Economics, The next evolution of Economics* <http://evonomics.com/why-capitalism-creates-pointless-jobs-david-graeber/>

HARRIBEY J-M., VARCELLONE C., « Revenu de base ? Mauvaise réponse à de vraies questions », in *Les dossiers d'économie et Politique*, 2016.

HYAFIL J-E., « Du revenu de base maintenant au revenu de base souhaitable » in *Multitudes*, 2016, Vol.63(2), p.72.

KARELLE M., YAMPOLSKY E., « Revenu de base inconditionnel ou une nouvelle citoyenneté pour tous. Un dialogue sur la question de l'étranger », in *A Contrario*, 2015, Issue 21.

LE RU, N., « l'effet de l'automatisation sur l'emploi : ce qu'on sait et ce qu'on ignore », in *France stratégie*, juillet 2016, n° 49.

MOULY, B., « le défi de la transition robotique dans la logistique », in *Logistique magazine*, n° 308, avril 2016.

MYLONDO B, COTTIN-MARX S., « De chacun (volontairement) selon ses capacités à chacun (inconditionnellement) selon ses besoins, Entretien avec Philippe Van Parijs », in *Mouvements*, 2013/1 n° 73.

MYLONDO B., « Le revenu de citoyenneté, un facteur de décroissance dans l'Inconditionnel », in *le journal sur le revenu de base*, décembre 2014.

MYLONDO B., « Questions à Baptiste Mylondo à propos de son livre « Pour un revenu sans condition : garantir l'accès aux biens et services essentiels », sur le site *Mouvement Français pour un revenu de Base*, <http://revenudebase.info/2016/06/08/questions-mylondo-revenu-condition/>.

MYLONDO B., « Qui n'a droit à rien ? En défense de l'inconditionnalité, réponses à Attac », in *Université d'été d'Attac*, 27 août 2015, p. 37. <https://www.alternatives-economiques.fr/blogs/mylondo/files/qui-na-droit-a-rien-reponse-aux-objections-dattac.pdf>

OCDE (2016), « Automatisation et travail indépendant dans une économie numérique », in *Synthèses sur l'avenir du travail*, Paris, Editions OCDE,

OPIELKA M., « La probabilité d'un revenu de base en Allemagne », in *Revue Internationale de Sécurité Sociale*, juillet 2008, Vol.61(3).

OSTRY J. D., BERG A, TSANGARIDES C. G. « Redistribution, Inequality, and Growth », in *IMF Staff discussion note*, avril 2014. <http://www.imf.org/en/Publications/Staff-Discussion-Notes/Issues/2016/12/31/Redistribution-Inequality-and-Growth-41291>

POLTIER H., « Revenu de base inconditionnel, valeur, domination », in *A Contrario*, 13 Novembre 2015, Vol.21(1), pp.35-44.

REVEL J., GUILLOTEAU L., « Revenu garanti pour tous avec ou sans emploi, trois arguments », in *Vacarme*, 1993/3 (n°9).

VICHERAT, D., « Revenu inconditionnel et objections de gauche », in *A Contrario*, 2015, Issue 21, pp.5-14.

Tableau des matières

Introduction	2
1. Chapitre 1, Le Revenu de base	8
1.1. Définition	8
1.2. Bref historique contesté d'une idée	9
1.2.1. Thomas More et Vives	9
1.2.2. Thomas Paine	10
1.2.3. Les socialistes utopiques	11
1.2.4. Le 20ème siècle, les USA et l'Europe	12
1.3. Repenser le travail	14
1.3.1. Étymologie	14
1.3.2. Bullshit Job	14
1.3.3. Ambivalence du travail	15
2. Chapitre 2, Les différents modèles économiques du revenu de base	18
2.1. Les modèles libéraux	18
2.1.1. Le LIBER	18
2.1.2. Critique du LIBER	20
2.1.3. En Belgique, le modèle de George-Louis Bouchez	22
2.1.4. Fonctionnement et critique	23
2.2. Les Modèles « progressifs »	25
2.2.1. Le modèle de Philippe Defeyt en Belgique	25
2.2.2. Le modèle français de Baptiste Mylondo	27
2.2.3. Montant et financement	29
2.3. Le Modèle communiste	30
2.3.1. Le Salaire à Vie de Bernard Friot	30
2.3.2. Fonctionnement et financement	31
2.3.3. Distinction revenu de base, salaire à vie.	32
3. Chapitre 3, Critique générale du revenu de base	34
3.1. Les arguments pour le revenu de base	34
3.1.1. Le revenu de base supprimerait la pauvreté et réduirait la précarité	34
3.1.2. Le revenu de base renforcerait la force de négociation des travailleurs et le droit de grève	35
3.1.3. Le revenu de base rendrait l'individu plus libre	36
3.1.4. Le revenu de base adapterait la société à l'économie numérique et à la robotisation	37
3.2. Critique générale du revenu de base, fausse bonne idée face à une société en crise	38
	81

3.2.1. Le précariat, nouvel horizon du revenu de base	38
3.2.2. L'inflation, l'ennemi mortel du revenu de base	42
3.2.3. Validité sociale du travail	43
3.2.4. L'augmentation de la productivité ne signifie pas l'augmentation du chômage	45
3.2.5. La place du travail dans nos sociétés	47
4. Chapitre 4, Robotique, numérisation et automatisation	49
4.1. Préambule	49
4.2. Définition	50
4.3. Les révolutions technologiques au cours de l'histoire	50
4.4. Conséquences de la révolution numérique	51
4.4.1. Gains et avantages pour les entreprises	51
4.4.2. Gains et avantages pour les Hommes	54
4.5. Les désavantages	55
4.5.1. 40% de pertes d'emplois ?	55
4.5.2. Le danger des robots pour les humains	58
4.6. Etude d'Osborne et Frey	58
4.7. Scénario plus optimiste	59
4.8. Le cas de la Belgique	61
5. Conclusion, Une fausse bonne idée	65
5.1. L'histoire d'une idée	66
5.2. La robotisation et l'intelligence artificielle	67
5.3. Conclusion sur les critiques du revenu de base	67
5.4. Remarques supplémentaires	70
5.5. Propositions alternatives pour l'avenir	71
Bibliographique	73

Basic income, utopia or dystopia? In recent years, this issue has frequently been discussed in the public debate. Indeed, one must say that the proposal is enticing: to give to each and everyone an identical income - more or less important -, regardless of one's living standard, patrimony or personal situation. For those in favor, this income would eradicate poverty, provide support to the most precarious, and promote self-entrepreneurship.

This study raises the question of whether such an income would be beneficial to the society in general.

It analyzes in a critical way the history of the idea, its models, and their impact on the economic policy. Eventually, this document addresses the issue of work automatization.

As a conclusion, this Master Thesis overviews different alternatives to the basic income, in the hope that such thoughts will help to contribute to a more sustainable future.